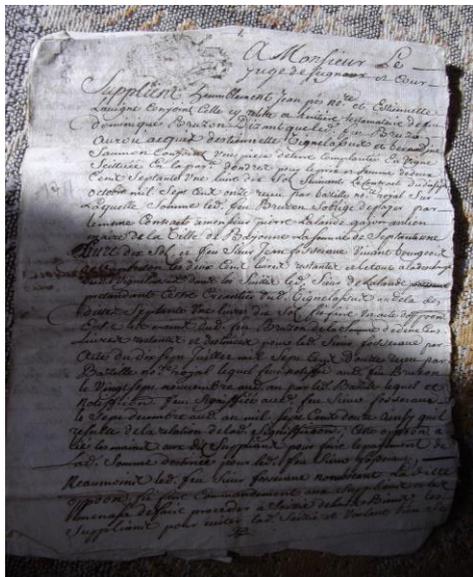


2013-2014

Master 1 Histoire et document

Parcours Métiers des archives et des bibliothèques options archives



## Les papiers de familles aujourd'hui, objets de mémoire et supports de recherche

Les archives familiales au  
service de la généalogie

Boisselet Anne-Sophie

Sous la direction de  
Mme Bénédicte GRAILLES



2013-2014

Master 1 Histoire et document

Parcours Métiers des archives et des bibliothèques options archives

# **Les papiers de familles aujourd'hui, objets de mémoire et supports de recherche**

Les archives familiales au  
service de la généalogie

**Boisselet Anne-Sophie**

Sous la direction de  
Mme Bénédicte GRAILLES

**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**  
**<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



université  
angers

# REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à mes professeurs, Madame Bénédicte GRAILLES et Monsieur Patrice MARCILLOUX pour leurs conseils avisés et leur présence quant à la réalisation de ce mémoire. Je tiens particulièrement à remercier ma directrice de recherche, Madame Bénédicte GRAILLES pour m'avoir suivie et guidée au cours de ces quelques mois.

Je tiens également à remercier « Louise », principal témoin de cette étude, sans qui ce mémoire n'aurait pu se réaliser.



## Sommaire

PREMIÈRE PARTIE : PAPIERS DE FAMILLE ET ÉMOTIONS À L'ORIGINE D'UNE GÉNÉALOGIE « ORIENTÉE » .....	1
INTRODUCTION.....	1
<b>1. Qu'est-ce que la généalogie ? .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Les papiers de famille.....</b>	<b>9</b>
<b>3. Les papiers de famille sous le regard du généalogiste .....</b>	<b>15</b>
CONCLUSION .....	21
BIBLIOGRAPHIE .....	23
SOURCES .....	28
DEUXIÈME PARTIE : ARCHIVES ET GÉNÉALOGIE DANS LA SPHÈRE PRIVÉE .....	31
INTRODUCTION.....	31
<b>1. « Une histoire de famille » .....</b>	<b>32</b>
<b>2. Une approche émotionnelle .....</b>	<b>40</b>
<b>3. Organiser pour transmettre .....</b>	<b>47</b>
CONCLUSION .....	55
ANNEXES.....	57
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	73
TABLES DES ANNEXES.....	73
TABLE DES TABLEAUX.....	74
TABLE DES MATIERES .....	75



## PREMIÈRE PARTIE

# PAPIERS DE FAMILLE ET ÉMOTIONS À L'ORIGINE D'UNE GÉNÉALOGIE « ORIENTÉE »

## INTRODUCTION

Quel rôle jouent les archives dans la mémoire familiale, sur le plan de la généalogie et dans les implications émotionnelles ? Tel est le sujet développé dans cette étude.

Avoir connaissance de l'existence d'archives au sein de sa famille ne signifie pas nécessairement avoir conscience de la richesse de ces sources. Elles font parties d'un héritage intergénérationnel matériel et constituent ainsi des marqueurs historiques appartenant au patrimoine familial<sup>1</sup>.

Elles évoquent l'histoire d'un groupe de parenté, et forment également un outil d'affirmation et de construction identitaire, reposant sur différents principes psychologiques liés à la pratique de la généalogie<sup>2</sup>. Préférées aux « anciens objets », ces archives sont pour le généalogiste une source d'information précieuse. À la fois témoignage et matérialisation d'un patrimoine familial, elles sont mobilisées et conservées afin d'être transmises pour que chaque génération puisse s'y référer<sup>3</sup>. Il existe donc une relation évidente entre ces archives et le généalogiste.

Le phénomène « de mode » qu'incarne la pratique de la généalogie touche aujourd'hui des publics de tous âges<sup>4</sup>. Simple passe-temps ou passion pour les temps anciens et la découverte de l'histoire familiale, de plus en plus de personnes puisent dans leur passé afin de connaître leurs origines<sup>5</sup>.

Envisagée comme une quête affective et émotionnelle du passé, cette discipline mobilise ainsi des savoirs et des connaissances directement liés à celui-ci, en conjuguant tous les temps : passé, présent et futur<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 12-33.

<sup>2</sup> Référence aux ouvrages de Patrice Cuynet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 157-161, Anne Ancelin-Schützenberger, *Psychogénéalogie*, Paris, Payot, 2001, 287 p et Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 259 p.

<sup>3</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 17 et 18.

<sup>4</sup> Patrice Marcilloux, sous la dir. de, *À l'écoute des publics des archives. Identités, attentes, réponses*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2009, 19-63.

<sup>5</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 7.

C'est, en somme, revisiter l'Histoire à travers les vies d'un groupe d'individus dans le contexte d'un lieu, d'une époque.

Dans cette optique, il était intéressant de se pencher sur les tenants et les aboutissants de ces recherches afin de comprendre les motivations des généalogistes. Si les modes opératoires sont similaires, est-ce vraiment le cas des aspirations de ces chercheurs ? Sont-ils tous animés par ce même désir de transmission de la mémoire familiale ? N'y a-t-il pas, derrière cette entreprise de recherche, des aspirations plus profondes que le généalogiste souhaite mettre en lumière ?

L'hypothèse de départ est que ces documents d'archives qui se situent au cœur d'un processus d'historicisation, participent à la construction identitaire de l'individu, mais que celle-ci peut être choisie, sélectionnée. Il s'agit de démontrer que les résultats d'une recherche généalogique sont influencés par différents procédés, intentionnels ou non, liés aux affects du généalogiste, suivant l'impact de la découverte des papiers de famille, de leur contenu et selon les idéaux familiaux circulant au sein d'un groupe.

L'étude de cas illustrant ces questionnements porte sur les travaux d'une généalogiste retraitée sur ses archives familiales dans le but de constituer sa généalogie paternelle, le plus précisément possible. La visée de cette étude est de mettre en avant les motivations de cette personne face à cette démarche généalogique, et les influences que celles-ci peuvent avoir dans la concrétisation de ce type de recherche. Ces archives, qui font partie de l'histoire et de la mémoire du groupe familial, véhiculent des émotions dont l'impact dans la conception du projet apparaît dans la finalisation des recherches.

L'objectif est ainsi de montrer que ces archives familiales, que sont les papiers de famille, ont un impact important dans la réalisation d'une généalogie, conditionnant, en somme, les résultats de ce type de démarche.

---

<sup>6</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 7 et 16.

# 1. Qu'est-ce que la généalogie ?

« On appelle couramment 'généalogie' la liste plus ou moins étendue des membres d'une famille, établie à la suite de recherches généalogiques »<sup>7</sup>.

Aujourd'hui considérée comme une passion, la généalogie est avant tout une science interdisciplinaire et internationale<sup>8</sup>.

## 1.1. Retour aux origines de la discipline

La généalogie accompagne la naissance des civilisations. Elle reflète dans un premier temps l'appartenance à un peuple aux origines mythiques<sup>9</sup> et se développe dans une tradition orale<sup>10</sup>. Cette pratique relève d'un besoin de légitimation d'appartenance à une filiation, et renforce peu à peu la notion de famille par la survie des ancêtres dans une tradition orale, comme chez les peuples « barbares » du Haut Moyen Âge<sup>11</sup>.

Avec l'apparition de l'écriture, celle-ci s'étend à la religion et s'illustre, en particulier, avec la mise en place de la généalogie des saints<sup>12</sup>. C'est notamment à partir des modèles généalogiques religieux des hagiographes<sup>13</sup> qu'est élaboré le premier arbre généalogique, appelé « arbre de Jessé »<sup>14</sup>. Ce dernier, pendant le Moyen Âge, sert de support à la légitimité politique des souverains. Par la suite, avec la généralisation de la féodalité, les pouvoirs religieux sont dispersés et passent dans les mains des comtes et des seigneurs, qui utilisent alors la généalogie afin de légitimer leur pouvoir<sup>15</sup>. Dès lors, elle est ainsi utilisée auprès des élites, notamment bourgeoises, afin de répondre à leur besoin d'appartenir à cette élite<sup>16</sup>.

---

<sup>7</sup> Danielle Musset, « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 120-121.

<sup>8</sup> Emmanuel de Boos, *La généalogie : familles, je vous aime*, Evreux, Découvertes Gallimard, 1998, p 5-10.

<sup>9</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 5-7.

<sup>10</sup> Marie-Odile Mergnac, *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, p 26.

<sup>11</sup> Emmanuel de Boos, *La généalogie : familles, je vous aime*, Evreux, Découvertes Gallimard, 1998, 144 p.

<sup>12</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 62.

<sup>13</sup> Un hagiographe est l'auteur de la biographie d'un saint, selon la définition du *Dictionnaire encyclopédique de poche*, Paris, Hachette, 1999, p 261.

<sup>14</sup> Alberto Eiguer, Evelyn Granjon, Anne Loncan, *La part des ancêtres*, Paris, Inconscient et culture, 2006, p 163, Sylvie Sagnes, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 25, 1995, p 135-146.

<sup>15</sup> Isabelle Dion, *Les archives*, Paris, La documentation, 1993, 118 p.

<sup>16</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 5.

Ainsi, dans un premier temps, la généalogie concerne principalement les familles royales afin de leur permettre de se situer par rapport à la royauté. Répondant à un besoin d'appartenir à une lignée, cette recherche de filiation donne peu à peu naissance à une conscience généalogique qui se développe. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la généalogie n'a désormais plus vocation à asseoir un pouvoir mais devient une discipline prisée des érudits et historiens<sup>17</sup>.

C'est à partir des années 1960 que s'opère un changement essentiel dans le domaine de la généalogie avec l'apparition des premiers généalogistes officiels et la multiplication d'associations d'amateurs<sup>18</sup>. Jusqu'à la Révolution française, les grands travaux généalogiques portaient sur les familles françaises les plus importantes<sup>19</sup>. Au XX<sup>e</sup> siècle, celles-ci, avec les familles royales, continuent d'être étudiées par un public encore majoritairement constitué d'historiens et d'aristocrates. Toutefois, la généalogie n'est désormais plus utilisée dans un souci de recensement, mais également dans un désir de découverte historique<sup>20</sup>.

Il faut cependant attendre la seconde moitié des années 1970 pour pouvoir mesurer ce grand « boom généalogique »<sup>21</sup>, et pour que la discipline s'étende à toutes les classes sociales françaises et non plus seulement à l'aristocratie et à la bourgeoisie. Les services d'archives se sont alors adaptés à cette « passion généalogique » entreprenant des collectes d'archives privées<sup>22</sup>.

## 1.2. Ses principes et ses méthodes

« La généalogie est souvent vue comme une science qui a pour objet la recherche de l'origine des familles et l'étude de leur composition »<sup>23</sup>.

---

<sup>17</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 55-81.

<sup>18</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 11 et 12.

<sup>19</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 9.

<sup>20</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 13.

<sup>21</sup> Terme emprunté à Jean-Louis Beaucarnot, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 22.

<sup>22</sup> Patrice Cuynet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 157-158.

<sup>23</sup> Danielle Musset, « La généalogie, de l'enquête à ma quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, 1998, p 122.

### 1.2.1. Les principes de la généalogie

L'entreprise de recherches généalogiques répond à des besoins d'ordre identitaire<sup>24</sup>. L'enjeu est de « remonter les ancêtres »<sup>25</sup> depuis ego<sup>26</sup> et le plus loin possible dans la lignée. Le généalogiste se trouve dans une logique de construction ou de reconstruction de son histoire afin de la conserver et de la transmettre<sup>27</sup>. En ce sens, la recherche généalogique n'est donc « pas vécue comme une contrainte, mais comme un loisir »<sup>28</sup>. L'objectif est d'amasser le plus d'informations sur les ascendants ayant forgé l'histoire familiale permettant ainsi de les identifier, et de matérialiser ces informations dans un souci de préservation et de continuité. Elle prend alors en compte des facteurs inter et transgénérationnels<sup>29</sup>.

Il s'agit d'une pratique à la fois individuelle, étant le résultat d'un investissement personnel, et collective car le généalogiste n'hésite pas à faire participer sa parentèle<sup>30</sup>. Ce dernier suit, en somme, un schéma : « s'organiser, se rencontrer, s'entraider »<sup>31</sup>. En agissant de cette manière, il opère un archivage de la mémoire familiale<sup>32</sup> qu'il partage ou transmet une fois ses recherches abouties, révélant alors ce qui a été légué. Il limite ainsi la perte de la mémoire ancestrale, et est dès lors perçu comme dépositaire de la mémoire familiale, obtenant la reconnaissance du groupe de parenté<sup>33</sup>. En ce sens, sa mission consiste à mettre en lumière l'histoire familiale par ses recherches et de la matérialiser.

---

<sup>24</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 76-80 et Anne Ancelin-Schützenberger, *Psychogénéalogie*, Paris, Payot, 2011, 287 p.

<sup>25</sup> Patrice Cuyet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 157, terme emprunté à Danielle Musset dans son article « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 121.

<sup>26</sup> Ego est le terme employé en psychologie pour parler du « moi ». Ego est synonyme d'« être pensant » selon Anne Ancelin-Schützenberger, *Psychogénéalogie*, Paris, Payot, 2011, 287 p.

<sup>27</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 158.

<sup>28</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 67.

<sup>29</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 76.

<sup>30</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 69, Danielle Musset, « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 120-124.

<sup>31</sup> Danielle Musset, « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 120.

<sup>32</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 84-87, Véronique Montémont, Catherine Viollet, *Archives familiales : modes d'emploi. Récits de genèse*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, 2013, p 9-25.

<sup>33</sup> Patrice Cuyet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 160-165.

Pour souligner le caractère interdisciplinaire de la généalogie, il faut noter que depuis le XX<sup>e</sup> siècle, certains psychothérapeutes<sup>34</sup> utilisent cette science dans le cadre de traitements de troubles psychologiques importants, liés à des traumatismes portant atteinte à l'identité de l'individu<sup>35</sup>.

### 1.2.2. Les méthodes employées

La généalogie ne se focalise donc pas uniquement sur la constitution d'un arbre généalogique<sup>36</sup>. Il existe des méthodes de recherche que le généalogiste, professionnel ou amateur, adapte en fonction de ses besoins, comme les plus courantes : la généalogie ascendante et la généalogie descendante<sup>37</sup>. Ce type de recherches peuvent être « [...] simples et rapides ou au contraire complexes »<sup>38</sup>.

Même si aucune règle précise ne contraint le généalogiste, les démarches restent très similaires d'un chercheur à l'autre<sup>39</sup>. L'enquête débute généralement par une étude approfondie des papiers de famille. Ce procédé permet de pallier le fait que beaucoup n'ont pas, au départ, d'objectifs de recherche définis<sup>40</sup>. Une enquête orale est ensuite organisée auprès des membres de la famille dans l'intention de compléter ces premières informations amassées. Le généalogiste endosse alors le rôle de « secrétaire familial », arrangeant des « cousinades »<sup>41</sup> et autres actes sociaux de souvenirs communs. Cette méthode lui permet de collecter des renseignements et des documents sur l'histoire de la famille et de ses protagonistes<sup>42</sup>. Bien que cela permette d'« habiller »<sup>43</sup> les ascendants d'anecdotes et de détails les identifiant plus précisément, les informations ressortant de ces réunions ne sont pas toujours fiables<sup>44</sup>. En ce sens, elles mettent en évidence les lacunes de la mémoire familiale ou la pauvreté de celle-ci<sup>45</sup>.

---

<sup>34</sup> Prenons comme exemple Patrice Cuynet et Anne Ancelin-Schützenberger.

<sup>35</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 76-83, Anne Ancelin-Schützenberger, *Psychogénéalogie*, Paris, Payot, 2011, 287 p.

<sup>36</sup> Emmanuel de Boos, *La généalogie : familles, je vous aime*, Evreux, Découvertes Gallimard, 1998, 144 p.

<sup>37</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 30.

<sup>38</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 32.

<sup>39</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 35.

<sup>40</sup> Danielle Musset, « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 128.

<sup>41</sup> Ces termes de « secrétaire familial » et de « cousinades » ont été empruntés Anne Ancelin-Schützenberger dans son ouvrage *Exercices pratiques de psychogénéalogie : pour découvrir ses secrets de famille, être fidèle aux ancêtres, choisir sa propre vie*, Paris, Payot, 2011, p 83.

<sup>42</sup> Sylvie Sagnes, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 25, 1995, p 130-140.

<sup>43</sup> Terme emprunté à Danielle Musset dans son article « La généalogie de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 120.

<sup>44</sup> Marie-Odile Mergnac, *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, p 57-63.

<sup>45</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 22-29.

En effet, les paroles employées pour évoquer cette mémoire sont moins des souvenirs que des récits réfléchis et pensés à l'avance, restituant des faits souvent non vécus personnellement par le sujet<sup>46</sup>. Elles ouvrent cependant de nouvelles pistes de recherche, en commençant par les registres paroissiaux et d'état civil conservés aux Archives départementales<sup>47</sup>. Le dépouillement de ces archives apporte des données plus précises au généalogiste, l'amenant ensuite à une enquête de terrain. Celui-ci est, dès lors, amené à se déplacer dans les cimetières et les mairies afin d'y trouver des traces de ses ancêtres. Il recherche dans un premier temps des dates et des épitaphes sur des tombes qu'il prend en photo, ou encore des actes de décès qu'il n'hésite pas à photocopier<sup>48</sup>.

Ce travail de recherche accompli aboutit à la conception d'un récit ou d'un arbre généalogique, représentation de la lignée familiale et matérialisation de l'enquête généalogique<sup>49</sup>. Sorte de « mise en portrait »<sup>50</sup> de la famille, chaque ascendant doit y figurer avec, au minimum, ses dates de naissance et de décès, remontant ainsi de génération en génération. Cependant, le généalogiste reste libre dans la création de l'objet de sa représentation familiale. Pour la plupart, les travaux réalisés sont rapportés dans des cahiers et cantonnés au cercle familial. Ce procédé est souvent observé au sein des familles bourgeoises<sup>51</sup>. Certains généalogistes toutefois publient leurs travaux<sup>52</sup>, les rendant accessibles au public.

Force est ainsi de constater que le travail du généalogiste est avant tout un exercice de collecte, de mise en ordre, de classification et de copie.

---

<sup>46</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 16.

<sup>47</sup> Sophie Coeuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La découverte, 2011, 108 p.

<sup>48</sup> Sylvie Sagnes, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 25, 1995, p 125-135 et Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 38.

<sup>49</sup> Patrice Cuynet, « L'arbre généalogique, une création familiale », *Le Divan familial*, n° 17, 2006, p 56-65.

<sup>50</sup> Terme emprunté à Patrice Cuynet dans son article « L'arbre généalogique, une création familiale », *Le Divan familial*, n° 17, 2006, p 56-60.

<sup>51</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 105-110 et Béatrix Le Wita, « Mémoire : l'avenir du présent », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 4, 1985, p 15-20.

<sup>52</sup> François Lebrun, « Une famille angevine sous l'Ancien Régime d'après son 'papier mémorial' », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 82, n° 1, 1975, p 47-67 et Christian Maurel, « Construction généalogique et développement de l'Etat moderne. La généalogie des Bailleul », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1991, p 807-825.

### 1.3. Une discipline « en vogue »

Entrer aujourd'hui le mot « généalogie » dans un moteur de recherche mène non pas à une définition du terme, mais à un ensemble de liens dirigeants le plus souvent l'internaute sur des sites de recherches en ligne aux énoncés évocateurs : « recherchez vos ancêtres » ou encore « construire son arbre généalogique ».

Cet engouement pour cette « passion généalogique »<sup>53</sup> est notamment lié à la question de la position statutaire de l'individu ordinaire dans la société et de la reconnaissance de celui-ci<sup>54</sup>. C'est avant tout pour connaître l'histoire de sa famille, sa propre histoire, qu'un individu entame une démarche généalogique<sup>55</sup>. Elle repose sur le fait de pouvoir affirmer venir de quelque part, d'avoir des origines, procurant une identité complète à l'individu.

Il est possible de dater ce phénomène de « révolution généalogique »<sup>56</sup> grâce aux études menées au sein des services d'archives nationales et départementales en France. Ce « boom généalogique »<sup>57</sup> prend une ampleur considérable à partir des années 1970 avec une ouverture et un accès facilité aux services d'archives pour les publics. Il se manifeste également par une multiplication des créations d'associations de généalogistes amateurs et des fréquentations toujours plus nombreuses de ces services d'archives<sup>58</sup>. En 2006, les généalogistes représentent en France les deux tiers du lectorat des Archives départementales et communales, et le quart du lectorat des Archives nationales<sup>59</sup>. Ce « boom » s'accroît depuis quelques années avec l'utilisation massive d'Internet et l'apparition de « généanauts ».

Dans un premier temps, la moyenne d'âge se situe autour de 60 ans avec un public majoritairement composé de personnes âgées de 60 à 80 ans<sup>60</sup>. En 2000, une nouvelle étude montre une évolution de ce public, mettant en évidence une diminution de la moyenne d'âge, désormais de 51 à 54 ans<sup>61</sup>.

---

<sup>53</sup> Terme emprunté à Danielle Musset dans son article « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 125.

<sup>54</sup> Caroline-Isabelle Caron, « Patrimoine, généalogie et identité : la valorisation de la mémoire familiale au Québec et en Acadie au XX<sup>e</sup> siècle », *Enfances, familles, générations*, n° 7, 2007, p 38-41.

<sup>55</sup> Service interministériel des Archives de France, *Etudes publiées. Aperçu des usages d'Internet par les généalogistes, 2006*, [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3201> (Consulté le 28 avril 2014).

<sup>56</sup> Terme emprunté à Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 15.

<sup>57</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 13.

<sup>58</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 11-17.

<sup>59</sup> Service interministériel des Archives de France, *Etudes publiées. Aperçu des usages d'Internet par les généalogistes, 2006*, [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3201> (Consulté le 28 avril 2014).

<sup>60</sup> Danielle Musset, « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 120.

<sup>61</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 66 et *À l'écoute des publics des archives. Identités, attentes, réponses*, sous la dir. de Patrice Marcilloux, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2009, p 19-63.

La tranche des 60-69 ans reste toutefois la proportion la plus importante des chercheurs généalogistes au sein des services d'archives. Contrairement aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les généalogistes d'aujourd'hui ne sont pas nécessairement issus d'une caste sociale élevée ou bénéficiant d'une formation supérieure. Si une majorité constitue des cadres et des universitaires, de plus en plus sont des hommes et des femmes provenant de toutes les couches sociales, en tant que « français curieux aimant à se cultiver »<sup>62</sup>.

Actuellement, l'individu pratiquant la généalogie dépasse la stricte construction d'un arbre généalogique pour une véritable recherche historique. Généralement âgé de 50 ans et plus, à la retraite ou en passe de le devenir, il appartient plutôt à une classe moyenne, ne bénéficiant pas nécessairement d'une formation supérieure. Il est généralement considéré comme un chercheur amateur, s'intéressant surtout à sa propre généalogie<sup>63</sup>. C'est une personne méticuleuse et organisée qui conçoit sa propre méthode d'investigation et de traitement des résultats. Beaucoup de ces généalogistes sont également pourvus d'un « goût prononcé pour l'écriture et les vieux papiers »<sup>64</sup>.

## 2. Les papiers de famille

Que sont les papiers de famille ? À quoi correspondent-ils et où peut-on les trouver ?

Définis comme étant de « vieux papiers »<sup>65</sup> jaunis par le temps, parcourus d'une écriture fluide, parfois illisible, et conservés dans de vieilles armoires, caves et greniers, les papiers de famille constituent des archives précieuses, traces matérielles d'une histoire familiale<sup>66</sup>.

### 2.1. Des documents d'archives privés

Que représentent réellement les papiers de famille ? Etant des archives familiales et personnelles, qui appartiennent à la sphère privée, parfois intime, constituent-ils alors des documents d'archives privés ?

---

<sup>62</sup> Marie-Odile Mergnac, *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, p 7.

<sup>63</sup> Service interministériel des Archives de France, *Etudes publiées. Aperçu des usages d'Internet par les généalogistes, 2006*, [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3201> (Consulté le 28 avril 2014).

<sup>64</sup> Danielle Musset, « La généalogie : de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 127-128.

<sup>65</sup> Terme emprunté à Yvonne Verdier, Tina Jolas, Françoise Zonabend dans leur article « Parler famille », *L'Homme*, t. 10, n° 3, 1970, p 5.

<sup>66</sup> Valérie Feschet, « Mémoire et papier de famille. Une enquête ethnologique dans la vallée de l'Ubaye », *Provence historique*, n° 193, 1998, p 250-258.

### 2.1.1. Du point de vue de la loi

L'article cinq du Code du Patrimoine définit les archives comme étant « l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4 »<sup>67</sup>.

Ces deux articles cités proposent les définitions respectives des archives de manière générale<sup>68</sup> et des archives publiques<sup>69</sup>. En ce sens, les archives privées constituent donc l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne physique ou morale et qui ne sont pas des archives publiques, c'est-à-dire ne procédant pas d'une activité dans le cadre d'une mission de service public. Elles sont donc complémentaires des archives publiques<sup>70</sup>.

La notion d'archives apparaît avec la mise en place de l'écriture et est, par conséquent, inhérente à chaque civilisation. C'est la Révolution française qui permet progressivement de mettre en avant leur intérêt historique, les intégrant dans les services publics d'archives<sup>71</sup>. Longtemps opposées aux archives des administrations, il faut attendre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour que les services d'archives reconnaissent l'utilité historique de ces sources privées<sup>72</sup>. Leur définition se précise avec la loi de 1979<sup>73</sup>, exposant alors qu'une personne privée est autant productrice d'archives qu'une institution. La loi s'intéresse dès lors à ces documents dans un souci de sauvegarde pour l'intérêt historique qui leur est porté, et dans « le respect de la propriété privée et de l'intérêt général »<sup>74</sup>.

---

<sup>67</sup> *Code du Patrimoine*, Ordonnance n° 2004-178 du 24 février 2004 suivant la Loi n° 70-18 du 3 janvier 1979 – article 9.

<sup>68</sup> *Code du Patrimoine*, Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 - article L 211-1, révisant la loi du 3 janvier 1979 définissant pour la première fois les archives privées.

<sup>69</sup> *Code du Patrimoine*, Ordonnance n°2009-483 du 29 avril 2009 – article L. 211-4. J'ai choisi de ne noter la définition que de manière générale afin de ne pas rentrer dans trop de détails et de perdre de vue l'aspect premier de cette manœuvre, la définition des archives privées.

<sup>70</sup> Définition inspirée du l'ouvrage de Christine Nougaret et de Pascal Even, *Les archives privées. Manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation française, 2008, p 22.

<sup>71</sup> Christine Nougaret, « Les archives privées, éléments du patrimoine national ? Des séquestres révolutionnaires aux entrées par voies extraordinaires : un siècle d'hésitation », *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, vol. 2, n° 90, 2006, p 737-750 et Sophie Cœuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, 108 p.

<sup>72</sup> Michel Cassan, Bardet Jean-Pierre, Ruggiu François-Joseph, *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités, Actes du colloque de Limoges*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p 15, Françoise Hildesheimer, *Les Archives privées, le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Paris, éditions Christian, 1990, 92 p., Christine Nougaret, « Les archives privées, éléments du patrimoine national ? Des séquestres révolutionnaires aux entrées par voies extraordinaires : un siècle d'hésitation », *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, vol. 2, n° 90, 2006, p. 737-750 et Sophie Cœuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, 108 p.

<sup>73</sup> Sophie Cœuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, p 28-33 et Christine Nougaret, « Les archives privées, éléments du patrimoine national ? Des séquestres révolutionnaires aux entrées par voies extraordinaires : un siècle d'hésitation », *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, vol. 2, n° 90, 2006, p 737-740.

<sup>74</sup> Françoise Hildesheimer, *Les Archives privées, le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Paris, éditions Christian, 1990, p 6-9.

S'en suit alors une collecte progressive de ces archives privées par ces services d'archives. L'objectif est de récupérer les papiers d'individus ayant occupé des fonctions officielles comme juges, notaires ou avocats<sup>75</sup>. Les archives des anciennes familles françaises, seigneuriales ou princières, ayant été mêlées aux affaires des provinces ou de l'État, sont alors privilégiées par les archivistes<sup>76</sup>.

Dès lors, les archives privées et les archives d'administrations se développent dans une relation de complémentarité et non plus d'opposition, englobant une grande diversité de documents dont font partie les papiers de famille.

Du point de vue de la théorie de Trois Âges des archives, les papiers de famille constituent des archives historiques ou définitives<sup>77</sup>. Elles sont conservées pour leur valeur historique ou patrimoniale et transmises aux nouvelles générations dans un souci de continuité de la mémoire familiale. Les informations qu'elles contiennent sont effectivement pourvues d'un intérêt historique certain<sup>78</sup>.

### 2.1.2. Du point de vue de la sphère privée

Les papiers de famille se caractérisent par le contexte familial auquel ils appartiennent, souvent depuis plusieurs générations. Aux yeux des membres d'un groupe de parenté, les documents les plus symboliques sont les photographies et les cartes postales. Ceux-ci font effectivement l'objet d'un culte domestique dans lequel la famille, ascendants et descendants, sont à la fois sujets et objets<sup>79</sup>. Toutefois, parmi ces papiers de famille se trouvent également des textes produits par des gens ordinaires, comme des journaux, des mémoires ou autres récits autobiographiques, identifiés comme étant des écrits du for privé<sup>80</sup>.

---

<sup>75</sup> Michel Cassan, Bardet Jean-Pierre, Ruggiu François-Joseph, *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités, Actes du colloque de Limoges*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p 15-17.

<sup>76</sup> Michel Cassan, Bardet Jean-Pierre, Ruggiu François-Joseph, *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités, Actes du colloque de Limoges*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p 16.

<sup>77</sup> *Abrégé de l'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2012, p 66-67.

<sup>78</sup> Christine Nougaret, « Les archives privées, éléments du patrimoine national ? Des séquestres révolutionnaires aux entrées par voies extraordinaires : un siècle d'hésitation », *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, vol. 2, n° 90, 2006, p 737-750.

<sup>79</sup> Irène Jonas, « La photographie de famille au temps du numérique », *Enfances, familles, générations*, n° 7, 2007, p 93-94.

<sup>80</sup> Ces documents sont majoritairement des écrits autobiographiques, des mémoires historiques et toutes sortes de journaux comme il est expliqué dans les ouvrages suivant Michel Cassan, Bardet Jean-Pierre, Ruggiu François-Joseph, *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités, Actes du colloque de Limoges*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, 347 p et Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul, François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, 657 p.

Ces archives représentatives de l'histoire d'un groupe de parenté, ont été produites et/ou reçues dans un contexte précis. Elles n'ont pas nécessairement été produites dans un milieu domestique puisque beaucoup constituent des pièces rapportées, transmises ensuite de génération en génération.

« Devient ' papier de famille ' tout document, papier, qui été personnalisé par un acte d'écriture manuscrite, ne serait-ce qu'une signature »<sup>81</sup>. Cet élément permet de mettre en évidence la grande diversité de papiers dont ces archives familiales font l'objet<sup>82</sup>.

Elles sont généralement partagées en deux catégories. La première concerne les archives professionnelles<sup>83</sup> des ascendants, autrement dit, tous les documents créés et rassemblés par ces individus tout au long de leurs carrières professionnelles<sup>84</sup>. Les plus récurrents sont ceux ayant appartenu à des juges, notaires ou avocats qui, jusqu'à la Révolution française, conservaient leurs documents produits dans le cadre de leur fonction. Après cessation de leur activité ils les léguaient ensuite à leurs héritiers<sup>85</sup>. Ces documents apportant une identité à la fois juridique et biologique aux ancêtres<sup>86</sup>, le généalogiste recherche donc dans un premier temps, des actes notariés tels que des contrats de mariage, des actes de baptêmes et de décès, des testaments, des inventaires après décès et les actes d'achat ou de vente<sup>87</sup>.

La seconde catégorie concerne les archives familiales<sup>88</sup>. Ces papiers davantage privés sont produits et/ou reçus par les ascendants du généalogiste<sup>89</sup>. Ces archives se trouvent majoritairement être des correspondances, des cartes postales, des faire-part, dont les informations s'appliquent le plus généralement à la sphère privée voire intime du groupe de parenté.

C'est donc tant à l'importance que leur attribuent leurs détenteurs, qu'à leur aspect privé et personnel, que ces archives sont préservées au sein d'un groupe familial<sup>90</sup> et deviennent alors des objets historiques.

---

<sup>81</sup> Valérie Feschet, « Mémoire et papier de famille. Une enquête ethnologique dans la vallée de l'Ubaye », *Provence historique*, n° 193, 1998, p 260.

<sup>82</sup> Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul, François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, 657 p.

<sup>83</sup> *Archives privées, un patrimoine méconnu. Petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005, p 9.

<sup>84</sup> *Archives privées, un patrimoine méconnu. Petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005, p 9-11.

<sup>85</sup> Sophie Cœuré, Vincent Duclerc, *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, 108 p.

<sup>86</sup> Emmanuel de Boos, *La généalogie : familles, je vous aime*, Evreux, Découvertes Gallimard, 1998, 144 p.

<sup>87</sup> Jean-François Laé, « Emotions et connaissance. L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 250-257.

<sup>88</sup> *Archives privées, un patrimoine méconnu. Petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005, p 12.

<sup>89</sup> *Archives privées, un patrimoine méconnu. Petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005, p 12-15.

<sup>90</sup> Valérie Feschet, « Mémoire et papier de famille. Une enquête ethnologique dans la vallée de l'Ubaye », *Provence historique*, n° 193, 1998, p 250-260.

## 2.2. Des « objets historiques »

Qu'est-ce qu'un objet historique ? Il s'agit d'un élément matériel, concret et perceptible, défini dans un espace à trois dimensions et se rapportant à l'Histoire<sup>91</sup>.

En tant qu'archives privées, personnelles et familiales, les papiers de famille s'inscrivent dans une mémoire collective. Le rapport qu'ils entretiennent avec le passé d'un groupe d'individus les rend garants de la sauvegarde de la mémoire de l'histoire familiale. Leur intérêt dépasse toutefois le stade de la fonction mémorielle pour s'inscrire dans une volonté d'historicisation les confortant dans un rôle d'objets historiques<sup>92</sup>. « Historiciser c'est considérer que les traces ne relèvent plus seulement d'un patrimoine ou d'une mémoire familiale, mais qu'elles renvoient à la réalité d'une pratique et à la position d'acteurs dans leur temps »<sup>93</sup>.

Des documents tels que des récits généalogiques, des papiers ou cahiers mémoriaux et des livres de raison<sup>94</sup>, portent ainsi à la fois l'étiquette de patrimoine symbolique et celle de patrimoine matériel. Ils font alors l'objet d'une transmission intergénérationnelle, à la fois souvenirs et traces matérielles d'un passé révolu. La production de ces archives s'inscrit, par conséquent, dans un processus d'écriture participant à la construction d'objets historiques<sup>95</sup>. Elles permettent au généalogiste de saisir des émotions et de restituer des expériences dans leur continuité et s'inscrivent, donc, dans la recherche historique. Au même titre que les autres sources dont dispose l'historien, ces archives sont de plus en plus utilisées dans une perspective anthropologique, afin de retracer des expériences quotidiennes, des émotions, des pratiques sociales qui, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, faisaient encore défaut à l'historien<sup>96</sup>.

---

<sup>91</sup> Selon les définitions des termes « objet » et « historique » prises dans le *Dictionnaire encyclopédique de poche*, Paris, Hachette, 1999, p 268 et 374.

<sup>92</sup> Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 43-50.

<sup>93</sup> Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 44.

<sup>94</sup> Selon les ouvrages de Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, Ruggiu François-Joseph, *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités. Actes du colloque de Limoges*, Limoges, Presses universitaires, 2005, p 15-231, François Lebrun, « Une famille angevine sous l'Ancien Régime d'après son ' papier mémorial ' », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 82, n° 1, 1975, p. 47-67, Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université de Lyon 2, 2003, 427 p.

<sup>95</sup> Philippe Artièrre, Dominique Kalifa, « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & représentations*, n°13, 2002, p 7-15.

<sup>96</sup> Philippe Artièrre, Dominique Kalifa, « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 11-15.

Appartenant dès lors à l'héritage familial<sup>97</sup>, leur rôle est de témoigner du passé et de raviver des souvenirs affectifs, en entretenant un « dialogue imaginaire et symbolique » intériorisant ce passé<sup>98</sup>. Ce sont, en ce sens, des objets intergénérationnels véhiculant des idéaux transgénérationnels, qui aident l'individu à penser le présent<sup>99</sup>.

Dans cette optique, les archives personnelles et familiales peuvent alors être considérées comme des archives tournées vers le futur.

### 2.3. Une source pour le généalogiste

Si l'état civil confère une identité juridique et biologique<sup>100</sup>, les données issues des papiers de famille permettent d'« habiller les ancêtres »<sup>101</sup>. Elles apportent autant d'anecdotes, de détails sur des caractéristiques physiques, sur des traits de caractère et sur leur vie privée, dans lesquels le généalogiste peut se reconnaître. Ces archives font ainsi actes de preuve et de légitimation.

En tant qu'objets historiques à fonction mémorielle, et patrimoine symbolique et matériel d'un groupe familial, ces archives sont une source d'informations précieuses pour le chercheur. Tous les généalogistes ont recours aux mêmes matériaux au cours de leur recherche. Leur première piste se fonde sur la mémoire orale, les papiers de famille, les registres paroissiaux et d'état civil<sup>102</sup>. Ces archives constituent des supports à la mémoire écrite et sont privilégiées par le généalogiste à la mémoire orale, souvent moins fiable<sup>103</sup>. Elles lui permettent de matérialiser son passé, de s'en créer une version personnelle et non plus composite, car influencée par la mise en commun des souvenirs des membres de son groupe de parenté<sup>104</sup>. L'objectif n'est alors plus de dresser une simple liste des ancêtres, mais de les identifier le plus fidèlement possible permettant au généalogiste de se rapprocher un peu plus de ses ascendants.

---

<sup>97</sup> Sémir Badir, Jan Baeten, « L'héritage et l'archive », *Protée*, vol. 32, n° 2, 2004, p 5-8.

<sup>98</sup> Patrice Cuyenet, « La reconnaissance dans l'héritage », *Le Divan familial*, n° 20, 2008, p 54.

<sup>99</sup> Alberto Eiguier, Evelyn Granjon, *La part des ancêtres*, Paris, Inconscient et culture, 2006, p 140.

<sup>100</sup> Emmanuel de Boos, *La généalogie : familles, je vous aime*, Evreux, Découvertes Gallimard, 1998, 144 p.

<sup>101</sup> Terme emprunté à Danielle Musset dans son article « La généalogie de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 120.

<sup>102</sup> Sylvie Sagnes, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain, revue ethnologique de l'Europe*, n° 25, 1995, p 125-146 et Danielle Musset, « La généalogie de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 119-138.

<sup>103</sup> Marie-Odile Mergnac, *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, p 53-63.

<sup>104</sup> Marie-Odile Mergnac, *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, p 57.

Toutefois, ce rapport à l'affect n'est pas nécessairement la principale motivation du généalogiste. Ces archives constituent, effectivement, pour le chercheur un atout dans l'affirmation ou la légitimation de son identité. Procédé courant dans la bourgeoisie française<sup>105</sup>, celui-ci s'étend aux différentes castes de la société depuis les années 1970, avec la croissance de l'intérêt porté à la conscience généalogique<sup>106</sup>. Il s'agit pour l'individu de faire reconnaître son héritage, matériel comme immatériel<sup>107</sup> grâce à la pratique de la généalogie.

### 3. Les papiers de famille sous le regard du généalogiste

La recherche généalogique « se présente comme un voyage dans le temps. Récit d'une origine, temps de la vie d'autrefois, inscription dans l'histoire collective »<sup>108</sup>.

C'est avec les papiers de famille que débute l'enquête généalogique, mais c'est également avec eux que commence la quête identitaire.

#### 3.1. Supports d'émotions

L'entreprise d'une recherche généalogique est motivée par une dynamique émotionnelle forte, elle-même conduite par le désir de transmission<sup>109</sup>.

L'objectif premier du généalogiste est de remonter sa lignée le plus en amont possible. N'ayant pas nécessairement connaissance des techniques à employer, celui-ci se tourne donc naturellement vers ce qui lui est le plus accessible, les papiers de famille. Ces archives familiales constituent une première source d'indices intéressante, mais elles véhiculent avant tout des émotions fortes guidant le généalogiste dans sa recherche.

---

<sup>105</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 68-89 et Béatrix Le Wita, « Mémoire : l'avenir du présent », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 4, 1985, p 15-26.

<sup>106</sup> Jean-Louis Beaucarnot, *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, p 15-22.

<sup>107</sup> Patrice Cuynet, « La reconnaissance dans l'héritage », *Le Divan familial*, n° 20, 2008, p 49 et 54.

<sup>108</sup> Irène Jonas, *Mort de la photo de famille ? De l'argentique au numérique*, Paris l'Harmattan, 2011, p 75.

<sup>109</sup> Jean-François Laé, « Emotions et connaissances. L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 248-255.

Ces émotions sont, dans un premier temps, dues à la découverte de ce que représentent et matérialisent les papiers de famille. Ces documents peuvent ainsi évoquer de la curiosité, de l'amusement, de la joie, de la surprise, de même que des sentiments plus sombres.

Dans un second temps, elles sont la résultante des actions entreprises par le généalogiste dans sa recherche historique, comme la satisfaction devant l'aboutissement des recherches, la fierté de partager telle ressemblance avec un ancêtre.

Les émotions ressenties face à des tels témoignages d'un passé révolu, sont diverses et perçues différemment en fonction de chaque individu et de son histoire. Elles peuvent être aussi bien positives que négatives et participent à la construction du travail de mémoire du généalogiste, à la réhabilitation de son passé familial et à l'écriture de soi. Ces émotions constituent l'un des principaux moteurs d'une démarche généalogique, poussant le généalogiste à chercher toujours plus profondément dans son histoire. Elles génèrent chez lui une addiction<sup>110</sup> le rendant dépendant à sa recherche, qui se transforme alors peu à peu en recherche identitaire.

### 3.2. Instruments de construction identitaire

« L'histoire de famille est un récit qui arrime un auteur, son désir d'écrire et son héritage »<sup>111</sup>.

Quel est le sens de l'investissement personnel du généalogiste dans cette démarche de recherche ? Différents arguments sont à l'origine de cette quête identitaire : un déracinement du lieu d'origine, le passage de la vie active à la retraite ou un traumatisme lié à la perte d'un être cher<sup>112</sup>. Enquêter sur le passé familial est alors perçu comme un processus de construction ou de redéfinition des identités à la fois individuelles et collectives<sup>113</sup>. En effet, le généalogiste, par son investigation, éprouve le sentiment de participer au renouvellement des générations, l'amenant alors à une réflexion globale sur sa propre place au sein du groupe familial<sup>114</sup>.

---

<sup>110</sup> Patrice Cuynet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 158-161.

<sup>111</sup> Jean-François Laé, « Emotions et connaissances. L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 249.

<sup>112</sup> Danielle Musset, « La généalogie, de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, 1998, p 129-133, Patrice Cuynet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 158-160.

<sup>113</sup> Benoît de L'Estoile, « Le goût du passé. Erudition locale et appropriation du territoire », *Terrain, revue ethnologique de l'Europe*, n° 37, 2001, p 124-126.

<sup>114</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 13.

Ce sont les archives familiales qui, dans un premier temps, apportent des éléments permettant à l'individu de revendiquer son appartenance à une communauté. Elles lui permettent alors de s'identifier au milieu de sa famille et par rapport à la société<sup>115</sup>. Cette identification passe par plusieurs procédés.

- Le premier et le plus récurrent est celui du lien du sang permettant de créer des « ponts<sup>116</sup> » symboliques et affectifs entre ego et ses ancêtres. Ce lien est souvent mentionné pour expliquer des similitudes notamment génétiques<sup>117</sup>, et fonde la première preuve évidente d'une filiation<sup>118</sup>.

- Le second se transmet par les hommes et constitue une permanence du lien de filiation par le nom. Cette transmission du patronyme établit un principe de continuité familiale dans laquelle la filiation est identifiée par cette passation du nom entre les générations, et fait également partie intégrante du patrimoine familial<sup>119</sup>.

- Le troisième est celui de l'affirmation d'une identité locale. Le rapport établit avec une région, qu'il s'agisse d'un enracinement ancien ou d'une implantation récente. Ce rapport à la terre permet à l'individu de situer géographiquement ses racines et de pouvoir certifier « venir de quelque part »<sup>120</sup>.

Le généalogiste mobilise donc la mémoire familiale afin de restituer sa propre histoire et l'inscrire dans l'ensemble des liens généalogiques qui l'unissent aux membres de son groupe, et auquel il a conscience d'appartenir<sup>121</sup>. Qu'il rédige ses résultats dans un cahier ou les ordonne sous la forme d'un arbre généalogique, il matérialise un récit qui s'apparente pour lui à une écriture de soi<sup>122</sup>. Il accède à une conscience héréditaire qui lui apporte les repères nécessaires à la stabilité émotionnelle et psychologique indispensable à la construction de soi<sup>123</sup>. L'affiliation de l'individu s'affirme dès lors par son inscription générationnelle dans une mémoire familiale<sup>124</sup>. Il trouve sa place au sein du groupe de parenté, s'affirme comme étant le maillon d'une chaîne et est reconnu socialement comme faisant partie d'une continuité.

---

<sup>115</sup> Benoît de L'Estoile, « Le goût du passé. Erudition locale et appropriation du territoire », *Terrain, revue ethnologique de l'Europe*, n° 37, 2001, p 129-134.

<sup>116</sup> Terme emprunté à Anne Muxel, dans son ouvrage *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, 226 p.

<sup>117</sup> Les plus fréquentes sont les ressemblances de types physiques ou les traits de caractères en communs avec un ou plusieurs ancêtres. Il s'agit du principe de projection de soi sur les ancêtres.

<sup>118</sup> Marie-Clémence Le Pape, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Enfance*, n° 82, 2005, p 20.

<sup>119</sup> Marie-Clémence Le Pape, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Enfance*, n° 82, 2005, p 20-21 et Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 231-237.

<sup>120</sup> Danielle Musset, « La généalogie, de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, 1998, p 129-130.

<sup>121</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 14.

<sup>122</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 85-101.

<sup>123</sup> Marie-Clémence Le Pape, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Enfance*, n° 82, 2005, p 23.

<sup>124</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 14.

À la fois membre et sujet d'un groupe, l'individu ordinaire qu'est le généalogiste est ainsi reconnu au sein de sa famille et de la société. C'est cette reconnaissance et les cheminements qui l'ont amené à ce résultat qu'il souhaite partager et transmettre<sup>125</sup>.

Par ce travail la mémoire familiale devient alors une mémoire personnelle que l'individu reconstitue en mobilisant son passé, donnant alors un sens à son présent<sup>126</sup>. Il s'approprie ainsi son histoire et entre dans un procédé de construction et d'affirmation de soi, aujourd'hui très utilisé dans le cadre de thérapies psychanalytiques<sup>127</sup>.

Ainsi, « le passé est mobilisé afin de donner un sens au présent »<sup>128</sup>. L'identification de soi s'opère donc par l'histoire, une histoire personnelle et génératrice d'émotions.

### 3.3. Des recherches orientées par les émotions ?

« L'archivage de la mémoire familiale commence par une sélection, ce que la mémoire va garder ou ne pas garder, va détruire ou ne pas détruire »<sup>129</sup>.

Cette mission d'archivage est avant tout motivée par le désir de transmission d'un héritage symbolique et représentatif de la mémoire ancestrale<sup>130</sup>. Entre la branche maternelle et la branche paternelle, le généalogiste choisit d'en suivre une pour s'intéresser à un ou plusieurs ancêtres en particulier. Suivant ses émotions il se construit alors une parenté, influencée par ses découvertes et par les idéaux familiaux<sup>131</sup>. La reconstruction du passé familial doit, en ce sens, correspondre à l'idéologie de celui-ci.

---

<sup>125</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 66-69.

<sup>126</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 9.

<sup>127</sup> Michèle Vatz Laaroussi, « Les usages sociaux et politique de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation du chaos de l'histoire », *Enfances, familles, générations*, n° 7, 2007, p 114-119, Anne Ancelin-Schützenberger, *Exercices pratiques de psychogénéalogie : pour découvrir ses secrets de famille, être fidèle aux ancêtres, choisir sa propre vie*, Paris, Payot, 2011, 106 p, ainsi que son ouvrage *Psychogénéalogie*, Paris, Payot, 2011, 287 p, Patrice Cuynet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 157-165, ainsi que son article « L'arbre généalogique, une création familiale », *Le Divan familial*, n° 17, 2006, p 55-68.

<sup>128</sup> Benoît de L'Estoile, « Le goût du passé. Erudition locale et appropriation du territoire », *Terrain, revue ethnologique de l'Europe*, n° 37, 2001, p 123-124.

<sup>129</sup> Irène Jonas, *Mort de la photo de famille ? De l'argentique au numérique*, Paris, L'Harmattan, 2011, p 76.

<sup>130</sup> Sémir Badir, Jan Baeten, « L'héritage et l'archive », *Protée*, vol. 32, n° 2, 2004, p 5-8.

<sup>131</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 67.

Aussi, le généalogiste opte donc pour la parenté qu'il souhaite mettre en lumière. Ce procédé peut être inconscient dans une optique de « devoir de mémoire »<sup>132</sup>, ou délibéré dans le but de légitimer un statut.

En ce sens, bien que la branche maternelle soit la plus sollicitée lors des premières démarches généalogiques<sup>133</sup>, la branche paternelle reste la plus souvent privilégiée puisque c'est elle qui assure la transmission du patronyme<sup>134</sup>. Toutefois, dans les deux cas, le choix de la lignée est basé sur les affinités du généalogiste par rapport à celle-ci<sup>135</sup>.

C'est un travail de reconstruction sélective du passé qui isole certains ancêtres pour créer des figures emblématiques de l'histoire familiale<sup>136</sup>. Tous les généalogistes insistent sur le fait de respecter les aïeux, « on doit les accepter avec leur tares et défauts, en toute honnêteté »<sup>137</sup>. Cependant, la famille est perçue comme une matrice symbolique sociale dans le processus de construction identitaire de l'individu et dans l'affirmation de celle-ci<sup>138</sup>. De ce fait, consciemment ou non, le généalogiste privilégie l'idéologie familiale et choisit de mettre en avant ce qui la représente le mieux. Cette idéologie permet d'assurer la continuité de la famille en se matérialisant par une série de principes et de valeurs inhérentes au groupe familial, et régissant les relations entre les membres. Elle donne ainsi toute son importance au groupe<sup>139</sup> ainsi qu'au mythe familial auquel il se rapporte<sup>140</sup>. Cette influence dans laquelle le généalogiste est souvent bercé depuis son enfance, le pousse alors, consciemment ou non à se diriger vers ses ancêtres les plus emblématiques, répondant à cette idéologie. Le statut de héros ou de fondateur de ses ancêtres, hommes ou femmes, peut ainsi faire l'objet d'une intense idéalisation en raison du rôle qui leur est attribué.

---

<sup>132</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 5.

<sup>133</sup> Anne Ancelin-Schützenberger, *Exercices pratiques de psychogénéalogie : pour découvrir ses secrets de famille, être fidèle aux ancêtres, choisir sa propre vie*, Paris, Payot, 2011, p 10-30.

<sup>134</sup> Marie-Clémence Le Pape, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Enfance*, n° 82, 2005, p 20.

<sup>135</sup> Jean-François Laé, « Emotion et connaissance. L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 247-257.

<sup>136</sup> Danielle Musset, « La généalogie, de l'enquête à ma quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, 1998, p 129-131.

<sup>137</sup> Danielle Musset, « La généalogie, de l'enquête à ma quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, 1998, p 134.

<sup>138</sup> Jeanne Defontaine, *L'empreinte familiale. Transfert, transmission, transagir*, Paris, L'Harmattan, 2007, p 17.

<sup>139</sup> Jeanne Defontaine, *L'empreinte familiale. Transfert, transmission, transagir*, Paris, L'Harmattan, 2007, p 25.

<sup>140</sup> Selon l'ouvrage *L'empreinte familiale. Transfert, transmission, transagir* de Jeanne Defontaine, le mythe familial constitue l'image interne que la famille se donne. Ce procédé permet de préserver une « cohésion interne » assurant la reconnaissance et le soutien des membres entre eux. Elle fait partie intégrante de la mémoire familiale et inscrit celle-ci dans une filiation et une histoire qui lui est propre.

En ce sens, la mémoire familiale transmet à la fois la notion d'ancienneté, des titres et des fonctions sociales. Elle livre donc une représentation du groupe social auquel appartient l'interlocuteur<sup>141</sup>. Sa transmission est une mission transgénérationnelle qui met en évidence des motivations narcissiques, passant donc par ce processus d'idéalisation de la famille et d'identification à un ou plusieurs ancêtres<sup>142</sup>.

Une certaine contradiction apparaît alors entre le devoir de mémoire et la volonté de mettre en avant cette idéologie familiale. Celle-ci pose la question de l'objectivité du généalogiste au cours de ses investigations et de la véracité de ses résultats<sup>143</sup>. En s'appropriant les archives familiales, l'individu revisite la mémoire de sa famille, se l'attribue et en fait une interprétation selon ses motivations et ses aspirations. En ce sens, l'analyse de cette mémoire familiale se trouve donc influencée par les émotions du généalogiste et sa vision de l'idéologie familiale<sup>144</sup>.

---

<sup>141</sup> Béatrix Le Wita, « Mémoire : l'avenir du présent », *Terrain, revue ethnologique de l'Europe*, n° 4, 1985, p 15-20.

<sup>142</sup> Patrice Cuynet, « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 160-165.

<sup>143</sup> Marie-Odile Mergnac, *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2004, p 53-64.

<sup>144</sup> Jean-François Laé, « Emotion et connaissance. L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés et représentations*, n° 13, 2002, p 250-257.

## CONCLUSION

Généalogie et papiers de famille sont étroitement liés et constituent aujourd'hui un véritable support à la recherche historique. Pendant longtemps utilisée pour l'étude érudite des familles royales ou pour légitimer un statut nécessaire à l'obtention, ou au maintien, de privilèges, la généalogie est représentative d'un passé révolu que les papiers de famille illustrent en tant qu'archives familiales et personnelles<sup>145</sup>.

Ils s'inscrivent dans une trame à la fois individuelle et collective dont l'objectif est de préserver la continuité de la mémoire familiale. Celle-ci, parce qu'elle perpétue le passé à partir du présent, devient alors socialisatrice pour l'individu<sup>146</sup>. Elles ont toutefois évolué avec les besoins de la condition sociale à laquelle celui-ci appartient<sup>147</sup>. Si aujourd'hui, la généalogie et les archives familiales sont encore utilisées dans un souci d'historicisation, ce n'est plus là leur principale utilité. Pendant longtemps étudiées par des érudits appartenant aux élites des sociétés des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, elles sont actuellement des supports de recherche pour les amateurs de généalogie, mais aussi aux archivistes, historiens, sociologues, ethnologues et psychanalystes. Un caractère interdisciplinaire qui, tout en préservant leur importance historique, met en avant des fonctions plus complexes. Outils de construction et d'affirmation identitaire par la recherche des origines, elles sont également utilisées pour l'étude des sociétés ou encore dans le cadre de thérapies familiales.

L'étude des papiers de famille dans la cadre d'une recherche généalogique répond à des principes et des méthodes à la fois spécifiques à la discipline et aux chercheurs. Outils de construction de soi, la généalogie et les archives familiales fournissent des repères indispensables à l'individu pour que celui se positionne dans la société. Si les motivations se ressemblent, les moyens pour arriver à des résultats représentatifs d'une histoire familiale varient en fonction des aspirations de chacun. Le généalogiste opère un traitement symbolique des archives dont il dispose dans une optique de restitution et de devoir de mémoire envers ses ancêtres. Il est, en somme, producteur d'archives qui un jour se retrouveront Archives<sup>148</sup>.

La généalogie s'affirme depuis les années 2000 comme une pratique intergénérationnelle dont l'intérêt toujours plus croissant tend à se transformer en politique publique<sup>149</sup>.

---

<sup>145</sup> Sophie Cœuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La découverte, 2011, p 85.

<sup>146</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 15.

<sup>147</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 330-333.

<sup>148</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 71.

<sup>149</sup> Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 69-70.

L'utilisation toujours plus importante d'internet pour les recherches généalogiques marque, elle aussi, une banalisation de cette discipline<sup>150</sup>. Celle-ci coïncide avec une valorisation sociale du témoignage individuel. L'intérêt aujourd'hui n'est plus seulement de montrer la manière dont les documents d'archives ont été produits, mais de mettre en avant les usages contemporains qui en ont été faits. Les archives personnelles et familiales étant de plus en plus utilisées dans le cadre d'études sur les usages sociaux, la frontière s'affine toujours plus entre l'intime et le public, entre le personnel et le social<sup>151</sup>.

Pourtant, l'entreprise généalogique a pour but premier la transmission de cette mémoire familiale, porteuse d'idéaux familiaux inter et transgénérationnels qui permettent de maintenir les liens entre les membres d'un groupe de parenté. En ce sens, le généalogiste se positionne comme le « contenant de son groupe ancestral »<sup>152</sup>, organisant et mettant en forme les informations collectées. Si l'objectif de départ est de représenter l'histoire de la famille le plus fidèlement possible aux ancêtres, l'implication émotionnelle du généalogiste confronté à l'idéologie familiale, l'amènent à produire des résultats représentatifs de cette idéologie. Ce sont ces résultats qui, par la suite, sont transmis aux générations suivantes. En ce sens se pose la question de l'objectivité du généalogiste lors de la conception du récit généalogique. La mémoire est automatiquement sélective dans le sens où une ascendance est préférée à l'autre, et ce quel que soit le milieu social<sup>153</sup>. La présence d'un ou plusieurs ancêtres fondateurs, ou ayant eu des statuts particuliers, pèse dans le choix d'une branche plutôt qu'une autre. Ils véhiculent, en effet, avec leur mythe les idéaux familiaux auxquels les membres se réfèrent encore aujourd'hui. Le choix d'étudier une branche plutôt qu'une autre répond ainsi au désir de rendre hommage à ce ou ces ancêtres. Le descendant se sent pris d'un devoir de mémoire et construit alors l'histoire de sa famille suivant les idéaux véhiculés.

En ce sens la construction d'une généalogie repose-t-elle sur l'archivage d'une mémoire revisitée ? Qu'en est-il de la notion d'objectivité dans la réalisation de cette démarche ? La succession des recherches entreprises est-elle alors sélective et réfléchie afin de construire une histoire familiale ?

Des questionnements auxquels l'étude de cas qui suit apporte des éléments de réponses.

---

<sup>150</sup> Service interministériel des Archives de France, *Etudes publiées. Aperçu des usages d'Internet par les généalogistes*, 2006, [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3201> (Consulté le 28 avril 2014).

<sup>151</sup> Philippe Artières, Dominique Kalifa, « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 14-15.

<sup>152</sup> Terme emprunté à Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 70-71.

<sup>153</sup> Marie-Odile Mergnac, *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, p 57-56.

## Bibliographie

### Généalogie

ANGELIDOU (Alice), « Qu'est-ce qui nous rassemble ici ? Mémoire généalogique, histoire locale et construction de l'identité dans un village contemporain. Regard sur la Bulgarie voisine », *Strates*, n° 10, 2001, p 2-13.

BEAUCARNOT (Jean-Louis), *La généalogie*, Paris, Que sais-je ?, 1997, 128 p.

BOOS (Emmanuel De), *La généalogie : familles, je vous aime*, Evreux, Découverte Gallimard, 1998, 144 p.

EIGUER (Alberto), GRANJON (Evelyn), LONCAN (Anne), *La part des ancêtres*, Paris, Inconscient et culture, 2006, 185 p.

MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 259 p.

MERGNAC (Marie-Odile), *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, 143 p.

MUSSET (Danielle), « La généalogie de l'enquête à la quête », dans Christian Bromberger, sous la dir. de, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998, p 119-138.

SAGNES (Sylvie), « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 25, 1995, p 125-146.

SAGNES (Sylvie), « De l'archive à l'histoire : aller – retour », dans Alban Bensa, Daniel Fabre, sous la dir. de, *Une histoire à soi, figurations du passé et localités*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2001, p 71-86.

SAGNES (Sylvie), « Cultiver ses racines. Mémoires généalogiques et sentiment d'autochtonie », *Ethnologie française*, n° 34, 2004, p 31-40.

SAGNES (Sylvie), « Faire saigner ses racines : archives et généalogie », *A l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*, dans Patrice Marcilloux, sous la dir. de, Angers, Presses universitaires d'Angers, 2009, p 69-79.

SAGNES (Sylvie), « Quand Clio joue les Pandores : les archives entre histoire et mémoire », *Revista tempo & argumento*, n° 9, 2013, p 188-202.

WITA (Béatrix Le), « Mémoire : l'avenir du présent », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 4, 1985, p 15-26.

## Psychogénéalogie

ANCELIN-SCHÜTZENBERGER (Anne), *Aïe, mes aïeux !*, Paris, La Méridienne-Desclée de Brouwer, nouvelle édition revue et augmentée, 1993, 268 p.

ANCELIN-SCHÜTZENBERGER (Anne), *Exercices pratiques de psychogénéalogie : pour découvrir ses secrets de famille, être fidèle aux ancêtres, choisir sa propre vie*, Paris, Payot, 2011, 106 p.

ANCELIN-SCHÜTZENBERGER (Anne), *Psychogénéalogie*, Paris, Payot, 2011, 287 p.

COENEN-HUTHER (Josette), *La mémoire familiale*, Paris, L'Harmattan, 1994, 268 p.

CUYNET (Patrice), « La passion ancestrale. Qu'est-ce qui fait courir le généalogiste ? », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p 157-165.

CUYNET (Patrice), « L'arbre généalogique, une création familiale », *Le Divan familial*, n° 17, 2006, p 55-68.

CUYNET (Patrice), « La reconnaissance dans l'héritage », *Le Divan familial*, n° 20, 2008, p 47-59.

DEFONTAINE (Jeanne), *L'empreinte familiale. Transfert, transmission, transagir*, Paris L'Harmattan, 2007, 291 p.

LAE (Jean-François), « Emotion et connaissance. L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 247-257.

MICHAUD (Ginette), « L'archive Derrida : que tu (ne) reste (pas) en famille », *Spirale : art, lettres, sciences humaines*, n° 190, 2003, p 48-49.

MUXEL (Anne), *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, 226 p.

PAPE (Marie-Clémence De), « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Enfance*, n° 82, 2005, p 17-32.

VERDIER (Yvonne), JOLAS (Tina), ZONABEND (Françoise), « Parler famille », *L'Homme*, t. 10, n° 3, 1970, p 5-26.

## Récits généalogiques

GAULEJAC (Vincent De), LEGRAND (Michel), sous la dir. de, *Intervenir par le récit de vie, entre histoire collective et histoire individuelle*, Paris, Erès, 2008, 355 p.

LEBRUN (François), « Une famille angevine sous l'Ancien Régime d'après son 'papier mémorial' », *Annales de Bretagne et des pays de L'Ouest*, n°1, 1975, p 47-67.

MAUREL (Christian), « Construction généalogique et développement de l'Etat moderne. La généalogie des Bailleul », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1991, p 807-825.

RODET (Chantal), GRAFMEYER (Yves), sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, 427 p.

WITA (Béatrix Le), « Familles dans la ville », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 3, 1984, p 32-37.

## Archives personnelles et familiale

ARTIERES (Philippe), KALIFA (Dominique), « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & représentations*, n°13, 2002, p 7-15.

BERTAUX-WIAME (Isabelle), « Des formes et des usages : histoires de famille », *L'Homme et la société*, n° 90, 1988, p 25-35.

CARON (Caroline-Isabelle), « Patrimoine, généalogie et identité : valorisation de la mémoire familiale au Québec et en Acadie au XX<sup>e</sup> siècle », *Enfances, familles, générations*, n° 7, 2007, p 32-44.

FESCHET (Valérie), « Mémoire et papiers de famille. Une enquête ethnologique dans la vallée de l'Ubaye », *Provence historique*, n° 193, 1998, p 249-265.

JONAS (Irène), « La photographie de famille au temps du numérique », *Enfances, familles, générations*, n° 7, 2007, p 93-111.

JONAS (Irène), « L'interprétation des photographies de famille », *Sociologie de l'Art*, n° 14, 2009, p 53-70.

JONAS (Irène), *Mort de la photo de famille ? De l'argentique au numérique*, Paris, L'Harmattan, 2011, 214 p.

MONTEMONT (Véronique), VIOLLET (Catherine), *Les archives familiales : modes d'emploi. Récits de genèse*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, 2013, 118 p.

MOUSSET (Sylvie), *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France XV<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 347 p.

NOUGARET (Christine), « Les archives privées, éléments du patrimoine national ? Des séquestres révolutionnaires aux entrées par voies extraordinaires : un siècle d'hésitation », *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, vol. 2, n° 90, 2006, p 737-750.

NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal), *Les archives privées. Manuel pratique et juridique*, Paris, La documentation française, 2008, 204 p.

POUBLAN (Danièle), « Qui pour toi se souvient ? Les histoires de familles au XIX<sup>e</sup> siècle, une mémoire revisitée », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 51-68.

VAUTIER (Marine), *Les archives personnelles, valeur, mémoire, émotions. Les archives d'une famille déracinée*, sous la dir. de Bénédicte Graille, Angers, Université d'Angers, 2013, 70 p.

VATZ-LAAROUSSI (Michèle), « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la répartition de soi à la réparation du chaos de l'histoire », *Enfances, familles, générations*, n° 7, 2007, p 112-126.

### **Archives, archives privées**

*Abrégé de l'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2012, 345 p.

*Archives privées, un patrimoine méconnu. Petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005, 46 p.

BADIR (Sémir), BAETEN (Jan), « L'héritage et l'archive », *Protée*, vol. 32, n° 2, 2004, p 5-8.

BARDET (Jean-Pierre), ARNOUL (Elisabeth), RUGGIU (François-Joseph), *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, 657 p.

CASSAN (Michel), BARDET (Jean-Pierre), RUGGIU (François-Joseph), *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités, Actes du colloque de Limoges*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, 347 p.

COEURE (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La découverte, 2011, 108 p.

DAUPHIN (Cécile), « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 43-50.

DION (Isabelle), *Les archives*, Paris, La documentation, 1993, 118 p.

FABRE (Daniel), « Vivre, écrire, archiver », *Sociétés & représentations*, n° 13, 2002, p 17-42.

FOURNIE (Pierre), « La connaissance des publics des archives : bilans statistiques, analyses et prospectives », A l'écoute du public des archives : identités, attentes, réponses, dans Patrice Marcilloux, sous la dir. de, Angers, Presses universitaires d'Angers, 2009, 120 p.

HILDESHEIMER (Françoise), *Les archives privées : le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Paris, Christian, 1990, 92 p.

Nouveaux usages, nouveaux usagers : quels contenus, quels services allons-nous offrir ?, *La Gazette des archives*, n° 227, Paris, Association des archivistes français, 2012-3, 162 p.

L'ESTOILE (Benoît De), « Le goût du passé, érudition locale et appropriation du territoire », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, n° 37, 2001, p 123-138.

MARCILLOUX (Patrice) sous la dir. de, *À l'écoute des publics des archives. Identités, attentes, réponses*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2009, 115 p.

NOUGARET (Christine), EVEN (Pascal), *Les archives privées. Manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation française, 2008, 204 p.

### Sites internet consultés

Archives départementales du Maine-et-Loire, *Archives personnelles et familiales*, [en ligne], disponible sur <http://www.archives49.fr/acces-directs/inventaires-darchives/> (consulté le 23 avril 2014).

Archives départementales des Landes, *Archives privées et familiales*, [en ligne], disponible sur [http://archivesenligne.landes.org/arkotheque/inventaires/ead\\_ir\\_consult.php.ref=350](http://archivesenligne.landes.org/arkotheque/inventaires/ead_ir_consult.php.ref=350) (consulté le 23 avril 2014).

Dictionnaire du droit privé français, *Liste des définitions*, [en ligne], disponible sur <http://www.dictionnaire-juridique.com/index.php> (consulté le 18 février 2014).

Service interministériel des Archives de France, *Etudes publiées. Aperçu des usages d'Internet par les généalogistes, 2006*, [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3201> (Consulté le 28 avril 2014).

## Sources

Différentes sources ont été utilisées dans le cadre de cette étude.

Certaines sont directement liées au témoin comme :

- Un carnet. Cet objet est la matérialisation des résultats de la démarche généalogique du témoin. Il contient le récit généalogique de la famille, des notes ainsi que des photographies et photocopies.
- Le fonds familial. Bien que le sujet de cette étude ne se fonde pas directement sur ces archives, elles ont toutefois fait l'objet d'une étude concise afin de pouvoir les identifier et de comprendre leur rôle dans la démarche du témoin.
- La transcription d'un entretien enregistré<sup>154</sup>. Cet entretien non-directif avait pour objectif d'en apprendre davantage sur l'histoire de ce fonds d'archives familiales, sur les motivations du témoin et ses méthodes de recherches.
- Un récolement topographique. Ce procédé a permis d'identifier plus précisément ces archives et de les situer dans la maison familiale. Il illustre également le scindement en deux catégories de ce fonds. D'un côté se trouvent les documents relatifs aux professions de juges, notaires et avocats (principalement des actes notariés), et de l'autre des correspondances.

Les analyses de ce récolement topographique reprennent les noms des dossiers donnés par le témoin, également spécifiés sur chacune de leur fiche descriptive.

Le récolement montre qu'aujourd'hui la totalité du fonds familial est stockée dans une même pièce : la salle à manger<sup>155</sup>.

La première catégorie de documents se trouve au fonds de la pièce, face à l'entrée, entre deux meubles, conservés dans une ancienne valise posée sur une chaise :

- Justice de Gosse (affaires diverses) : procès-verbaux de jugements, extraits de registres de la cour royale de Gosse.

1646-1678

---

<sup>154</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 57.

<sup>155</sup> Se référer à l'Annexe 2, p 66.

- Quittances des impositions foncières et cote nobiliaire de Fabien Sébastien L\* L\* : lettres de quittances d'imposition.

1791-1807

- Contrats d'achats ou échanges de maison par M. F\* habitant de Cap Breton : contrats d'achats, contrats de vente.

1696-1733

- Dossier F\* (Génération III) : comptes rendus de procès, états des frais de procès, relevés de comptes, contrats d'obligation, extraits de registres de la cour royale de Gosse, correspondance active.

1692-1733

- Dossiers concernant les affaires traitées dans la juridiction de Sainte-Marie-de-Gosse entre 1628 et 1776 : Contrats de mariages, contrats d'obligation, contrats de vente, contrats d'achats, extraits de registres de la cour royale de Gosse, lettres de quittances, lettres de litiges, extrait de baptême.

1591-1776

La seconde catégorie de documents se trouve dans le fond de la pièce, face à l'entrée, entre deux meubles, posés au sol appuyés contre l'un de ces meubles :

- Lettres de Germaine L\* à sa sœur Yvonne et à son beau-frère Jean : correspondance passive.

1920-1933

- Lettres et billets d'Amédée L\* à sa fille Yvonne et à son gendre Jean L\* : correspondance passive.

1922-1936

- Lettres et billets d'Adeline L\* à sa sœur Yvonne et à son beau-frère Jean L\* : correspondance passive.

1920-1934

- Lettres émanant de Jean-Pierre L\* de G\* à M. le Duc de Mouchy au sujet de ses services militaires : correspondance passive.

1766-1780

- Lettres de Mme De R\* à sa fille Mme L\* : correspondance passive.

1812-1815

- Pièces isolées : contrats de mariage, contrats d'achats, contrats de vente, lettres de provisions d'office, lettres d'ordination, inventaires après décès, testaments, transactions, lettres de naturalité.

1571-1818

Enfin, certaines sources utilisées n'ont aucun lien direct avec le témoin ou le fonds familial :

Deux fonds familiaux de la série J des Archives départementales du Maine-et-Loire : **6 J 1-371** et **58 J 1-43**.

L'objectif était de comparer le contenu de ces fonds privés avec celui du témoin afin de voir en quoi celui-ci pouvait se distinguer ou au contraire, et comme c'est le cas, se confondre avec ceux déjà inventoriés. Ces fonds ont été choisis en fonction de critères, renseignés par leurs descriptions archivistiques, les rapprochant du fonds étudié ici. Ces critères se fondent sur la période chronologique sur laquelle ils s'étendent, ainsi que le statut des familles auxquelles ils appartenaient.

## DEUXIÈME PARTIE

# ARCHIVES ET GÉNÉALOGIE DANS LA SPHÈRE PRIVÉE

### INTRODUCTION

Les années 1970 marquent le début d'un changement dans l'histoire de la pratique de la généalogie. L'individu n'envisage plus cette discipline uniquement comme un outil d'historicisation, mais comme un moyen de se construire une « 'mémoire-patrimoine' qui ne se situe plus par rapport à l'État-Nation mais par rapport à la région, la culture ou à l'itinéraire personnel<sup>156</sup> ».

C'est dans cette optique que Louise<sup>157</sup>, principale témoin de cette étude, a dirigé sa démarche généalogique lorsqu'elle a accepté de prendre en charge les archives familiales, patrimoine de sa branche paternelle.

Originaire de la région parisienne, Louise est issue d'une famille ayant appartenue à la petite bourgeoisie<sup>158</sup>. Elle est âgée de 80 ans et retraitée depuis près de trente ans. Aînée de quatre enfants, elle est arrivée à Angers durant sa jeunesse avec ses parents, ses frères et sa sœur. Elle y a exercé le métier de secrétaire médicale jusqu'à l'âge de la retraite.

Après le divorce de ses parents lorsqu'elle était jeune adulte, Louise est restée très proche de sa mère, mais ne coupa jamais vraiment le contact avec son père.

Célibataire et sans enfant, elle habite toujours dans la maison familiale où elle vécut avec sa mère, et qu'elle partage avec l'un de ses frères. Parmi ses passions, comme la botanique et la cuisine raffinée, la généalogie tient une place importante qui l'a amenée ces dix dernières années à rechercher et regrouper tous les documents et souvenirs concernant sa famille.

---

<sup>156</sup> Sophie Coeuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La découverte, 2011, p 93.

<sup>157</sup> Les véritables nom et prénoms de Louise seront tus au sein de cette étude afin de respecter son choix d'anonymat.

<sup>158</sup> Chantal Rodet explique dans sa thèse *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, 427 p., que la « petite bourgeoisie » est un terme sociologiquement utilisé pour représenter le rang se situant juste en dessous de la bourgeoisie, se distinguant comme économiquement plus faible.

Cette seconde partie constitue la synthèse d'une étude menée sur la relation existante entre la conception de la généalogie paternelle de Louise et le fonds familial étudié.

Cette étude se fonde donc sur ses méthodes de travail sur ces archives familiales par rapport à la visée généalogique de son projet, pour en comprendre la finalité.

En ce sens, l'objectif est ici de comprendre les motivations et les raisonnements généalogiques de Louise face à un fonds d'archives familiales.

## 1. « Une histoire de famille »

C'est suite à la perte de sa mère dans les années 1980, que l'idée d'une démarche généalogique est née chez Louise. Ayant le désir de connaître ses origines, c'était aussi pour elle le moyen de lui rendre hommage. Cette recherche se réalise dans un souci de continuité envers la fidélité des liens créés par sa mère par rapport aux membres de sa famille, et consiste principalement à regrouper les informations échangées avec celle-ci. Cette première démarche, volontaire et personnelle, répond ainsi davantage à une recherche d'affirmation identitaire et de construction de soi, matérialisée par la création d'un arbre généalogique.

Fort de cette première démarche, Louise s'intéresse alors à la généalogie du côté paternel. Une dizaine d'années plus tard, au cours d'un voyage chez des cousins<sup>159</sup>, elle se trouve de nouveau confrontée à la généalogie familiale en acceptant de prendre en charge des archives familiales<sup>160</sup>.

### 1.1. « De génération en génération »

Ces archives appartiennent à la branche paternelle de sa famille depuis plusieurs générations, mais elle n'en a eu connaissance que tardivement. Ceci s'explique par le fait que Louise partage le même grand-père avec cette branche-ci de la famille, mais pas la même grand-mère. Suite au décès de sa première femme, son grand-père épouse effectivement la grand-mère de celle-ci en second mariage. Hors, ces papiers de famille se situent dans le groupe s'apparentant au premier mariage<sup>161</sup>.

---

<sup>159</sup> Un frère, aujourd'hui décédé, et une sœur propriétaire du fonds familial.

<sup>160</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 57, au minutage 0 : 14.

<sup>161</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 60, au minutage 11 : 14.

Si la majorité des documents comportent des dates, aucun membre de la famille n'est en mesure de préciser quand exactement ceux-ci sont entrés dans la famille. Ils sont toutefois connus au sein de ce groupe comme étant les « papiers du Luc », du nom d'une commune du département du Var, Le Luc, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les archives y auraient séjourné pendant une durée inconnue.

Ces archives font intégralement partie du patrimoine familial. Elles ont été léguées à la cousine de Louise par sa mère, qui elle-même les avait reçus de sa mère et ainsi de suite. En remontant cette chaîne filiative, il s'avère que ces archives ont fait l'objet d'un rituel intergénérationnel visant à transmettre à l'aîné de chaque génération la liasse de documents<sup>162</sup>. Cette pratique a été brisée à partir du moment où ces archives ont été confiées à Louise puisque, ne descendant pas de la même grand-mère et malgré son statut d'aînée, elle n'était pas directement concernée par ce rite de transmission de l'héritage familial.

L'intérêt des membres de cette branche paternelle par rapport à ces documents était relatif. Le groupe était conscient de leur présence, les savait entreposés dans un grenier, mais n'a jamais ressenti un réel besoin de mettre en valeur ce patrimoine. Il était, toutefois, connu du groupe que certaines de ces archives avaient appartenu à des ancêtres ayant exercé les professions de juges, notaires et avocats dans les Landes. Il s'agit donc ici d'un héritage ayant fait l'objet d'une transmission inter et transgénérationnelle, marquée par un rituel familial visant à léguer à l'aîné de chaque génération la charge de conserver ces papiers de famille<sup>163</sup>.

## 1.2. Identification des documents

Ces archives sont parvenues à Louise sous la forme d'une liasse de papiers et de parchemins jaunis par le temps, noircis à certains endroits, entre lesquels se trouvaient des billets énonçant la nature des documents. Ceux-ci paraissaient déjà pré-classés et étaient retenus par une ficelle « d'époque »<sup>164</sup>.

---

<sup>162</sup> Ce détail a été précisé par Louise en dehors de l'entretien enregistré et ramène à la thèse de Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 88-92.

<sup>163</sup> Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 178-189.

<sup>164</sup> Terme utilisé par Louise lors de son entretien. Se référer à l'Annexe 1, p 63, au minutage 25 : 24.



Illustration 1 : Exemple de billet trouvé dans la liasse, inséré entre les archives et définissant un pré-classement.

Suite à une première ouverture de ces documents, Louise croit distinguer trois catégories : des documents épistolaires, des documents produits par ses ancêtres dans le cadre de leurs professions et enfin des contrats de mariage et des documents « concernant des procès »<sup>165</sup>.

À ce stade elle n'a pas encore trié et classé les archives. Il s'agit d'une première phase visant à prendre conscience de la masse documentaire, à vérifier que les documents correspondent aux notes sur les billets, mais surtout à satisfaire une curiosité croissante. Elle identifie elle-même ce moment comme une première lecture dans le but d'envisager un premier tri puis un premier classement.

Au cours de cette première approche, elle parcourt chacun des documents en respectant l'ordre initial des archives. À ce moment de l'étude, Louise n'a pas encore l'idée de concevoir la généalogie paternelle, mais elle éprouve toutefois un intérêt croissant pour ces archives et leur contenu. À l'origine partagés en trois catégories, elle organise le classement des documents incluant alors les contrats de mariage et les documents concernant les procès dans ce qu'elle appelle les « affaires de profession » ou encore les « documents d'affaires ». Elle distingue désormais et de manière définitive deux groupes de documents dans ce fonds familial : les « documents d'affaires » liées aux professions de ses ancêtres, et les affaires personnelles (constituant les correspondances)<sup>166</sup>.

Ce fonds d'archives familial se compose essentiellement d'actes juridiques, produits par des juges et des notaires, et de correspondances, s'échelonnant sur une période allant de 1591 à 1936. La majeure partie des documents ont été produits au cours de L'Ancien Régime (du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution française en

---

<sup>165</sup> Terme utilisé par Louise lorsqu'elle parle de son étude.

<sup>166</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 60, au minutage 11 : 14.

1789). Certains remontant au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle ne sont pas facilement lisibles et compréhensibles, ce qui rend leur identification difficile<sup>167</sup>, comme le parchemin suivant :

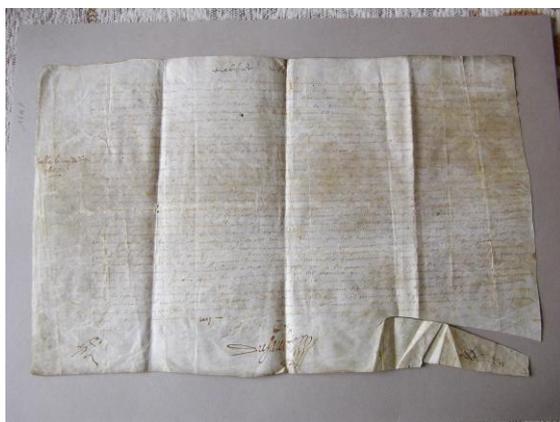


Illustration 2 : Parchemin du XVII<sup>e</sup> siècle, difficilement identifiable. L'encre est effacée à certains endroits.

Les correspondances représentent à la fois à des lettres d'ordre privé et officiel. Cependant, la plus grande partie de celles-ci appartiennent au cercle familial, et ont majoritairement été produites et reçues par les femmes de la lignée. Les lettres composant ce fonds constituent, par ailleurs, des correspondances passives, soit reçues et non émises.

Les actes juridiques sont variés et ont généralement été produits par des notaires, dont la fonction était polyvalente sous l'Ancien Régime<sup>168</sup>. Il s'agit d'actes authentiques par les signatures qu'ils portent, et témoignent des actions entreprises par ces ancêtres ayant nécessité une validation de l'autorité par le passage devant un notaire. Celui-ci produisait alors des documents officiels, une « minute », document original émit par le notaire et qu'il conservait dans ses archives, et une « grosse », copie de la minute destinée aux clients, comportant une formule exécutoire et qui attestait de leurs opérations ou de l'annulation de celles-ci<sup>169</sup>. Ce sont majoritairement ces grosses qui composent ces actes notariés.

Dans ces archives sont donc préservés différents types de contrats, des lettres de quittances, des testaments, des inventaires après décès.

---

<sup>167</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 59, au minutage 5 : 17 et p 64, au minutage 26 : 59.

<sup>168</sup> Dictionnaire du droit privé français, *Liste des définitions*, [en ligne], disponible sur <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/index.php> (consulté le 06 mars 2014).

<sup>169</sup> Dictionnaire du droit privé français, *Liste des définitions*, [en ligne], disponible sur <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/grosse.php> (consulté le 07 mars 2014).

Ci-dessous un tableau récapitulatif des documents ayant le plus servi à Louise :

Typologies	Dates	Natures des documents
Pièces concernant deux ancêtres, le motif n'est pas mentionné	1571	Grosse
Contrat d'achat de biens concernant deux ancêtres	13 avril 1591	Grosse
Contrat d'achat pour une commune dans la Valle del Cauca en Colombie	1607	Grosse
Provisions de l'office du juge de Gosse	20 janvier 1666	Lettre de provisions d'office, acte royal
Contrat de mariage entre deux ancêtres	16 novembre 1687	Grosse
Ratification dudit mariage	1688	Grosse
Traité instauré entre deux ancêtres	22 mars 1694	Grosse
Pièces relatives à la cure d'un individu extérieur à la famille	1695	Minute
Partage de mobilier après décès d'un ancêtre	26 février 1696	Grosse
Provisions de l'office d'un ancêtre	3 juin 1697	Lettre de provisions d'office, acte royal
Inventaire de biens mobiliers après décès d'un ancêtre	15 août 1697	Grosse
Compte-rendu de l'entretien d'un ancêtre dans l'office du juge du Gosse	16 novembre	Grosse
Acte de baptême d'un ancêtre	29 février 1704	Grosse
Lettres de naturalité pour trois ancêtres	1712	Grosse
Contrat de mariage entre deux ancêtres	18 février 1713	Grosse
Arrêt du conseil pour l'enregistrement des lettres de naturalité des trois ancêtres	Septembre 1713	Grosse, acte royal
Contrat de mariage de deux ancêtres à Saint Domingue	21 septembre 1719	Grosse
Diplôme de docteur en droit d'un ancêtre à l'Académie de Bordeaux	24 août 1724	Diplôme officiel
Arrêt de la cour nommant un ancêtre avocat	12 août 1726	Acte royal
Lettres de tonsure pour un ancêtre émanant de l'évêque d'Acqs Bernard d'Abbadie d'Arboucave	18 septembre 1729	Correspondance officielle
Transaction entre un ancêtre et une personne extérieure à la famille suite à un décès	8 février 1730	Grosse

Certificat rédigé en latin de l'évêque Bernard d'Abbadie d'Arboucave autorisant à donner les ordres mineurs à un ancêtre	10 février 1730	Certificat officiel
Contrat de mariage de deux ancêtres	14 et 18 février 1730	Grosse
Lettre de demande de sacrement de l'ordre de sous-diacre conféré à un ancêtre par l'évêque Bernard d'Abbadie d'Arboucave	13 juin 1730	Lettre d'ordination
Lettre rédigée en latin de l'évêque Bernard d'Abbadie d'Arboucave pour ordonner diacre un ancêtre	4 septembre 1730	Lettre d'ordination
Lettre de l'Abbé de Pons, chanoine à Dax	1730	Correspondance passive
Lettres de l'évêque d'Oloron Joseph de Revol pour ordonner diacre un ancêtre	1730	Lettres d'ordination
Inventaire de biens mobiliers après décès d'un ancêtre	1734	Grosse
Contrat d'achat des communes de Clèdes, le Buga, Brouchon et le Maçon situées dans le sud-ouest de la France	24 avril 1738	Grosse
Don d'un ban à l'Eglise de Sainte-Marie-de-Gosse	11 septembre 1744	Grosse
Diplôme de bachelier d'un ancêtre	1753	Diplôme officiel
Deux ordonnances signées du Duc de Gramont	1762	Actes royaux
Cinq lettres du Maréchal de Noailles et deux lettres du Duc de Gramont à un ancêtre	1763	Correspondance passive
Brevet de lieutenant au régiment des recrues pour un ancêtre, signé de Louis XV et de Choiseul	1 <sup>er</sup> octobre 1763	Acte royal
Certificat relatif aux services d'un ancêtre délivré à la Guadeloupe par Julien du Dresnay, capitaine des vaisseaux du roi, major des armées navales de sa majesté et du port de Brest	27 décembre 1766	Acte royal
Donation d'un ancêtre, conseiller du roi et juge de Gosse, à un autre ancêtre	1771	Grosse
Supplique d'un ancêtre au Duc de Mouchy	1780	Grosse
Contrat de mariage de deux ancêtres	18 janvier 1780	Grosse
Ratification dudit mariage	20 janvier 1780	Grosse

Inventaire de biens mobiliers après décès d'un ancêtre	17 et 23 novembre 1780	Grosse
Pièces relatives au départ d'un ancêtre à Saint Domingue	25 juin 1781	Grosses
Transaction entre deux ancêtres dont l'un est conseiller du roi et juge de Gosse	20 décembre 1782	Grosse
Testament de ce même ancêtre conseiller du roi et juge de Gosse	7 juin 1784	Grosse
Contrat d'achat d'un bien immobilier par des ancêtres	2 novembre 1789	Grosse
Lettres de quittances d'imposition foncière d'un ancêtre	1791-1796	Grosses
Testament d'une ancêtre	1798	Grosse
Ouverture du testament d'une ancêtre religieuse décédée en 1817	1818	Grosse

Tableau 1 : Identification des principaux documents du fonds dont les informations ont été réutilisées pour le récit généalogique.

Ces documents constituent l'une de ses principales sources au cours de sa recherche. Ils appartiennent à la catégorie qu'elle nomme « documents d'affaires », mais sont en réalité des documents reçus suite à des actions menées par ses ancêtres. Les documents produits dans le cadre des professions des ancêtres de Louise se distinguent surtout par des extraits de registres de la « cour royale de Gosse » (appartenant à la juridiction de Gosse, dans le département des Landes) et des procès-verbaux concernant des affaires qu'ils ont présidés en tant que juges<sup>170</sup>. Ces documents n'ont, toutefois, pas apporté d'informations particulièrement intéressantes à Louise.

### 1.3. La prise en charge matérielle et symbolique

Comme Louise avait réalisé sa généalogie maternelle quelques années auparavant, elle s'est vu confier les archives de la branche paternelle.

---

<sup>170</sup> Les ancêtres de Louise sont effectivement restés juges de Gosse pendant quatre générations. Se référer à l'Annexe 1, p 59, au minutage 5 : 17.

Après avoir échangé avec sa cousine et avoir accepté de prendre quelques premiers documents, Louise, qui n'est ni archiviste ni historienne, s'est progressivement passionnée pour ces archives qui la rapprochaient un peu plus de son père et de sa famille. Sensibilisée à l'histoire et à la mémoire familiale par sa première démarche généalogique, elle considère ces papiers comme une opportunité. Ils lui offrent la possibilité de pouvoir étudier ses origines du côté paternel, et de faire profiter sa famille de ses découvertes.

Les premiers documents de ce fonds familial qui lui ont été confiés il y a une vingtaine d'années, sont un livret et sa photocopie dans lequel un de ses aïeuls avait entamé un récit généalogique s'arrêtant en 1907. Il s'agit là des premières pièces lui ayant permis d'entreprendre ses recherches<sup>171</sup>. Le reste du fonds est arrivé progressivement chez elle, le dernier document ayant été transmis récemment, en 2010. En acceptant de prendre ces archives chez elle, Louise a alors dû assurer leur conservation et leur bonne utilisation. Un contrat de confiance s'est instauré avec sa cousine, propriétaire des documents, indispensable pour le déroulement de sa démarche généalogique.

N'ayant aucune notion de paléographie<sup>172</sup>, elle a tout d'abord lu ce qu'elle pouvait des documents les plus anciens, en particulier les adresses, les mentions et les premières lignes des textes<sup>173</sup>. Cet effort lui a ainsi permis d'identifier plus précisément ces documents, leurs destinataires et de comprendre leur intérêt pour la mémoire familiale. Elle prend alors conscience de l'importance du caractère héréditaire de ces documents, ce qui la conforte dans sa démarche d'enquête généalogique.

Dès lors, Louise se porte désormais garante de la mémoire familiale et se donne pour mission de la restituer le plus fidèlement possible. Elle entame ainsi l'étude des documents.

Les archives produites dans le cadre des professions juridiques de ses ancêtres, lui apportent des informations sur leur statut et le rôle de leurs métiers. Les contrats de mariage lui ouvrent de nouvelles pistes de recherche quant aux familles alliées, lui permettant de remonter toujours plus loin dans sa généalogie. Si ces documents lui ont donné la possibilité d'identifier ses ancêtres en les positionnant socialement, professionnellement et géographiquement, ils sont pour elle d'une importance « moindre »<sup>174</sup>. Etant relatifs aux métiers de ses aïeuls, Elle considère ces archives comme moins privées.

---

<sup>171</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 57, au minutage 0 : 14.

<sup>172</sup> Sont concernées par cette étude à la fois la paléographie moderne et médiévale puisque certains documents, des parchemins notamment, remontent au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>173</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 63, au minutage 23 : 55.

<sup>174</sup> Terme employé par Louise lors d'une entrevue.

Son intérêt se porte davantage sur les correspondances épistolaires de ses aïeuls qu'elle distingue en deux sous catégories, les lettres « personnelles » correspondant aux écrits des ancêtres qu'elle n'a jamais connus, et les lettres « très personnelles » échangées entre ses parents, tantes et son grand-père<sup>175</sup>.

Cette préférence est due à la proximité émotionnelle de Louise, ici vue comme ego, par rapport à ses proches disparus. Ces derniers se situaient dans les deux premiers cercles<sup>176</sup> de son groupe de parenté auquel elle associe des souvenirs véhiculant des émotions fortes.

## 2. Une approche émotionnelle

C'est par hasard que Louise a pris connaissance de ces archives familiales et c'est par curiosité qu'elle a accepté d'approcher ces documents. Apprendre que de telles d'archives se trouvent dans la famille est une première surprise pour elle. Pourtant, à ce moment-là, elle n'a encore aucune idée de la nature de ce fonds et de ce qu'il représente pour le patrimoine familial.

### 2.1. La découverte

Ayant eu connaissance de ses premiers travaux généalogiques, sa cousine lui propose de prendre avec elle le livret de leur aïeul. Si, à ce moment, la curiosité domine, elle va être rapidement égalée par la surprise de découvrir que quelqu'un a eu l'idée d'une démarche généalogique avant elle et dans un passé révolu.

Lorsque le reste du fonds lui parvient, elle prend connaissance des documents pour les identifier. Elle commence par couper la ficelle les retenant et les étale ensuite avec précautions sur une table par peur de les abîmer. Après s'être assuré que leur état de conservation leur permet d'être manipulés, elle opère une première lecture des documents, en commençant par la catégorie des « documents d'affaires ». Ces documents l'intriguent mais l'écriture parfois difficile à déchiffrer est une barrière pour elle.

---

<sup>175</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 61-62, au minutage 17 : 01.

<sup>176</sup> Anne Ancelin-Schützenberger, *Exercices pratiques de psychogénéalogie : pour découvrir ses secrets de famille, être fidèle aux ancêtres, choisir sa propre vie*, Paris, Payot, 2011, 106 p.

Lorsqu'elle passe à la lecture des correspondances de ses ancêtres, Louise explique avec enthousiasme que « plonger dans les lettres de mes ancêtres a été un vrai plaisir ! Pouvoir en apprendre plus sur eux et sur leur vie était un régal et beaucoup plus agréable que lorsque j'essaie de lire leurs 'documents d'affaires' »<sup>177</sup>.

Absorbée par ses découvertes, elle parle alors de curiosité, de surprise devant des noms inconnus et d'amusement devant certaines anecdotes. Elle explique également avoir été quelque peu stupéfaite par rapport à la richesse de ces sources et intriguée par les premiers travaux de tri et de classement de son aïeul<sup>178</sup>. C'est donc par respect pour celui-ci et par fidélité envers sa famille que Louise décide de poursuivre ce récit arrêté en 1907.

Dans un souci de conservation, elle prend l'initiative de les ranger dans une petite valise verte de voyage de modèle ancien qui lui avait été offerte, lorsqu'elle avait une vingtaine d'années. Selon Louise, la valeur sentimentale qu'elle attribue à cette valise s'accorde parfaitement avec le caractère symbolique de ces archives familiales.



Illustration 3 : Valise contenant les archives.

Pour Louise, la découverte progressive de ces archives est une source d'émotions variées, mais qui constituent pour elle un moteur essentiel à sa démarche. Si ces documents n'avaient provoqué chez elle aucune réaction, Louise ne serait jamais allée jusqu'au bout de son projet, et n'aurait jamais eu l'idée d'utiliser ces archives pour créer sa généalogie paternelle.

---

<sup>177</sup> Cette phrase n'a pas été dite lors de l'entretien enregistré mais au cours d'une entrevue.

<sup>178</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 63, au minutage 25 : 24.

## 2.2. La mise en relation avec la généalogie

C'est en découvrant le livret, contenant les premiers résultats des recherches de son aïeul, qu'elle conforte son idée de reprendre le récit généalogique de la famille et d'en créer son illustration arborescente. Elle reprend alors les archives une à une afin de compléter cette généalogie entamée et de la reprendre à partir de 1907<sup>179</sup>. L'arbre généalogique, est par conséquent conçu à compter de ce récit et donc, une fois ce dernier terminé.

Si cet aïeul, manifestement généalogiste lui aussi, n'a pu encore être identifié à ce jour<sup>180</sup>, ses résultats rédigés à la main sont pour Louise une source d'inspiration. Elle n'a pu retrouver les documents sur lesquels son aïeul s'est appuyé pour ses recherches<sup>181</sup>, mais en fait toutefois mention dans l'introduction de son récit généalogique. Elle commence d'ailleurs celui-ci en citant cette source, expliquant ainsi que cet ouvrage est une reprise de notes s'arrêtant en 1907, qui a été par la suite complétée par ses soins jusqu'à aujourd'hui.

Elle exploite le contenu de ce livret en le recopiant entièrement sur une feuille de brouillon<sup>182</sup>. Elle s'attèle ensuite à une étude, plus approfondie cette fois-ci, des archives de la famille. Chaque document comporte des informations diverses sur ses ascendants, qu'elle met alors à profit pour identifier le plus précisément possible ses ancêtres.

Leurs archives professionnelles lui permettent ainsi d'associer à ses ancêtres leur profession respective et d'en apprendre davantage sur leur vie professionnelle. Elles lui offrent la possibilité de les positionner socialement, affirmant dès lors leur statut et leur appartenance à une élite, celle de la petite bourgeoisie.

Les nombreuses correspondances, en revanche, fournissent à Louise davantage d'éléments d'ordre privé et intime. Ces lettres concernent majoritairement les femmes de la famille, qui n'apparaissent pas ou rarement dans les documents relatifs aux professions. Louise y trouve des noms, des dates, des adresses, des précisions sur leur personne, leur santé ou encore leur vie. Une de ces lettres évoque la grossesse d'une des premières aïeules portant le patronyme de la famille, lui permettant alors de créer des liens entre ses différents ascendants. Contrairement aux actes notariés, Louise relie plusieurs fois ces lettres et, par souci de ne rien oublier, prend note de tous les détails qui lui paraissaient importants<sup>183</sup>.

---

<sup>179</sup> Se reporter à l'Annexe 1, p 57-58, au minutage 1 : 19.

<sup>180</sup> Se reporter à l'Annexe 1, p 63, au minutage 25 : 24.

<sup>181</sup> Louise évoque trois sources dont des manuscrits qui n'ont pas été retrouvés et dont la famille ne connaît pas les auteurs.

<sup>182</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 57, au minutage 0 : 14 et p 57-58, au minutage 1 : 19.

<sup>183</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 62, au minutage 21 : 30.

Si Louise insiste plus sur l'étude des correspondances qui l'intéressent davantage, elle utilise cependant la même méthode pour chaque type de document. Elle opère une première lecture. N'ayant aucune notion de paléographie, elle tente par ses propres moyens de transcrire les textes, ou du moins leurs premières lignes. Elle n'emploie pas de dictionnaire de paléographie, mais n'éprouve pas de réelles difficultés à déchiffrer l'écriture cursive de ses ancêtres. Certains textes, en particulier les parchemins, sont parfois trop abîmés, l'encre s'est effacée ou, au contraire, a traversé le papier. Ces documents, illisibles pour elle, ne bénéficient pas de traitement particulier. Ils sont remis dans leur dossier initial avec la mention « illisible » notifiée sur la fiche descriptive<sup>184</sup> relative au dossier.

Dans cette démarche de collecte d'informations, Louise utilise donc ces deux catégories de documents de manière complémentaire. Tous ces renseignements regroupés ont pour but de lui fournir une « image » plus précise de certains de ses ancêtres. Ces données sont ensuite organisées et réparties en fonction de chaque ascendant, pour être au final matérialisées dans le récit généalogique et représentées dans la figure de l'arbre. L'optique est de pouvoir transmettre aux générations à venir cette mémoire familiale qui constitue pour elle le noyau du groupe de parenté.

### 2.3. Un investissement physique et matériel

Afin de collecter le plus d'éléments possible, Louise organise entre l'année 2006 et 2007 une « cousinade »<sup>185</sup>. Il s'agit d'une réunion pendant laquelle chaque membre de sa branche paternelle s'est exprimé sur leurs ancêtres, proches ou lointains, et a pu partager des souvenirs. Si ces derniers dépassent rarement la génération des arrière-grands-parents, il ressort toutefois de cette réunion des éléments comme des photographies et des adresses attachées au département des Landes, berceau de la famille.

Aussi, devant les résultats de cette enquête orale et avec les données issues de l'étude des archives familiales, Louise décide de se rendre sur les lieux de vie de ces ancêtres.

Cette initiative a pour objectif de vérifier l'authenticité des informations en sa possession, mais c'est également l'opportunité d'y trouver de nouveaux éléments pour ses recherches et pour elle.

---

<sup>184</sup> Ce point est expliqué dans la première sous-partie de la troisième partie, p 47-50.

<sup>185</sup> Terme emprunté à Anne Ancelin-Schützenberger dans son ouvrage *Exercices pratiques de psychogénéalogie : pour découvrir ses secrets de famille, être fidèle aux ancêtres, choisir sa propre vie*, Paris, Payot, 2011, p 83

Ce voyage dans les Landes constitue donc une phase symbolique dans son enquête généalogique, lui inspirant de fortes émotions, comme « un tour dans le passé »<sup>186</sup>.

En 2007, elle se rend donc, en compagnie de l'un de ses frères, dans les communes de Saint-Jean-de-Marsacq, d'Heugas, de Goas et de Sainte-Marie-de-Gosse, dans le département des Landes. Sur place, et tout en s'imprégnant des lieux, elle se rend dans les mairies pour y chercher des actes de décès qu'elle photocopie, et va dans les cimetières pour photographier les tombes, prendre en notes les dates gravées sur les pierres et s'y recueillir. Sur le chemin du retour, elle immortalise les anciennes demeures où vécurent ses ancêtres et photographie également chez sa cousine, habitant Bordeaux, les portraits de quatre de leurs ascendants<sup>187</sup>.

De retour chez elle, elle commence à traiter la masse d'informations qu'elle a collectée. Afin d'être efficace, elle se programme un emploi du temps visant à travailler sa généalogie en moyenne deux à trois fois par semaine et de préférence le matin<sup>188</sup>. Attachée aux anciennes méthodes, elle fait tout à la main, de la prise de note jusqu'à la constitution de fiches descriptives, résumant chacun des dossiers dans lesquels sont ordonnées les archives. À aucun moment elle n'a utilisé l'outil informatique.

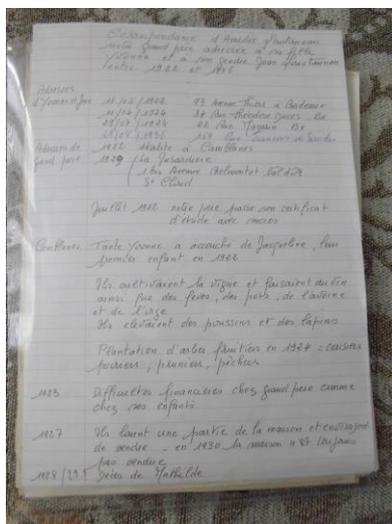


Illustration 4 : Exemple de brouillon de fiche descriptive.

<sup>186</sup> Expression employé par Louise au cours d'une entrevue.

<sup>187</sup> Se référer à l'Annexe 4, p 70.

<sup>188</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 63, au minutage 23 : 40.

Elle organise son quotidien de manière à pouvoir avancer efficacement dans son projet, et n'hésite pas à faire participer sa parentèle. Son frère, habitant lui aussi la maison familiale et ayant fait le voyage avec elle, est régulièrement sollicité pour l'aider dans sa démarche. Il contribue à la lecture des correspondances « personnelles » et « très personnelles » et la conseille lorsqu'elle doute de ces méthodes<sup>189</sup>.

Louise est une personne méticuleuse et tient à présenter convenablement les résultats de sa démarche. Elle investit donc dans du matériel de qualité. En se renseignant auprès du service des archives départementales du Maine-et-Loire, elle achète à ses frais des pochettes cartonnées au pH neutre, spécifiques à la conservation de documents anciens et fragiles<sup>190</sup>. Elle y place les parchemins les plus anciens, ainsi que d'autres actes notariés, papiers, qui lui semblent fragiles. Elle utilise de cette manière douze de ces pochettes cartonnées.

Elle réserve cependant un traitement différent aux correspondances de ses aïeuls. Souhaitant les faire lire à son premier cercle de parentèle, autrement dit, ses frères et sa sœur, Louise se procure des pochettes transparentes de polypropylène, également réputées pour leur qualité au niveau de la conservation, dans lesquelles elle glisse les lettres. Ces pochettes sont ensuite intégrées à trois classeurs rigides plastifiés.

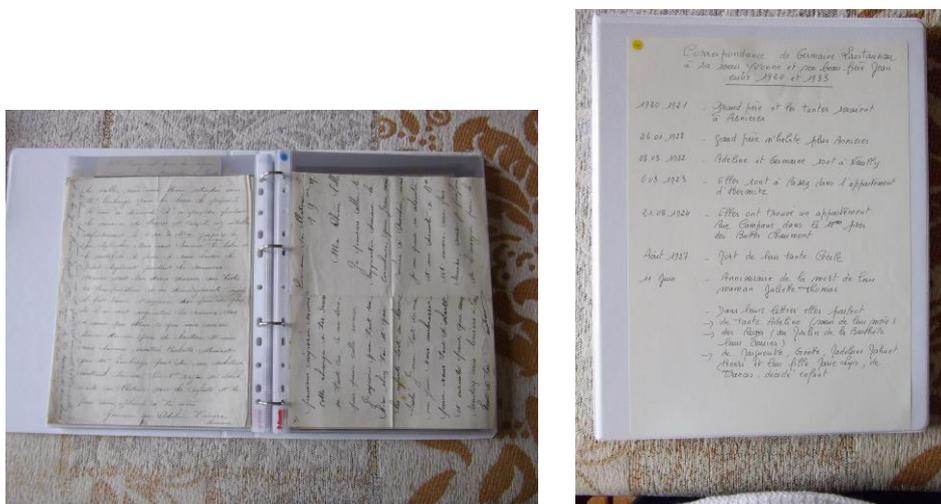


Illustration 5 : Type de classeur conservant les correspondances dans des pochettes transparentes de polypropylène.

<sup>189</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 62, au minutage 21 : 30.

<sup>190</sup> Les références n'ont malheureusement pas été conservées par Louise, toutefois, il semblerait qu'il s'agisse de pochettes s'apparentant à celles produites par la marque Cellodermes.

Concernant la présentation de ses résultats, Louise achète des feuilles cartonnées et colorées de format A3 qu'elle utilise pour la création de l'arbre généalogique (Illustration 6). Elle souhaite cependant, donner un rendu différent de son récit généalogique par rapport au livret de son aïeul, constitué manuellement de feuilles reliées entre elles. Elle investit donc dans un carnet de taille moyenne, 24 x 16,5 cm, à l'esthétisme imitant les anciens manuscrits.

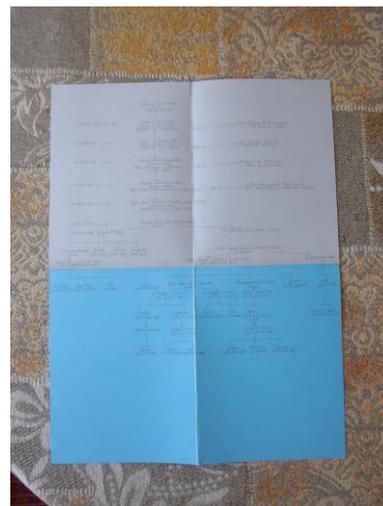
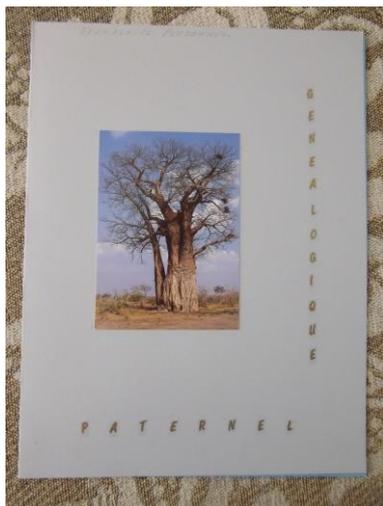


Illustration 6 : Exemple personnel de l'arbre généalogique de Louise.

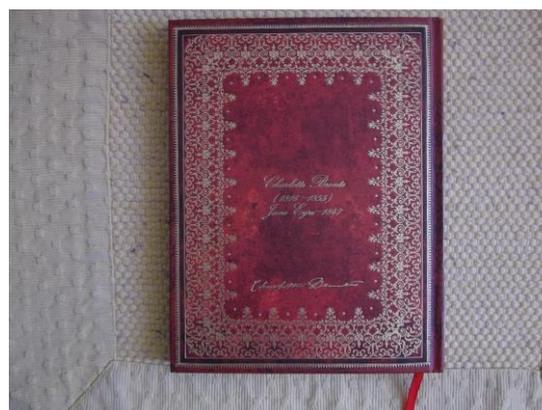
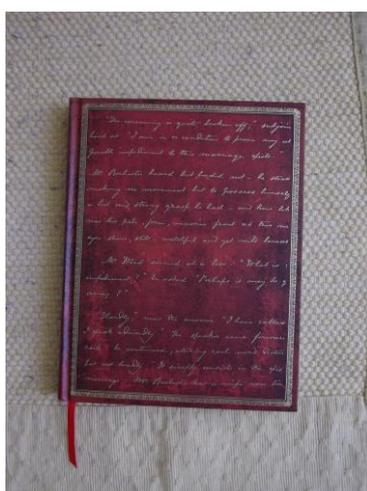


Illustration 7 : Un des carnets contenant le récit généalogique.

Motivée par ses émotions et l'intérêt qu'elle porte à son projet, Louise s'est ainsi entièrement engagée dans sa démarche généalogique. Cette enquête, menée à la fois pour elle et pour les membres de sa famille, a pris une telle importance que son quotidien et ses habitudes s'en sont trouvés bouleversés.

### 3. Organiser pour transmettre

Chaque généalogiste entame sa démarche pour des raisons qui lui sont propres, qu'il s'agisse d'une quête identitaire, d'une passion ou d'une simple occupation. Cependant, une fois leurs recherches accomplies, tous se rejoignent pour affirmer souhaiter que leurs œuvres servent à d'autres et perdurent le plus longtemps possible<sup>191</sup>.

#### 3.1. Une appropriation des archives

Afin de rendre des résultats à la hauteur de ses attentes, Louise s'est imposé une certaine rigueur dans ses méthodes de recherches. Elle a gardé contact avec la matière tout au long de son étude, manipulant ces archives comme si celles-ci avaient toujours été en sa possession. Elle en connaît désormais le contenu, reconnaît certains documents à leur forme et sait dans quel dossier telle pièce doit être rangée. Aujourd'hui, elle admet éprouver un certain attachement envers ces archives familiales, qui s'est progressivement installé au fur et à mesure du temps passé à les étudier.

Ces documents font dorénavant partie de son quotidien, et témoignent d'un procédé d'appropriation de ces archives par l'effort fourni afin de les exploiter.

La première phase de ce procédé d'appropriation correspond au moment de la prise en charge de ces archives. Partageant la maison familiale avec l'un de ses frères, s'est posé la question de l'endroit le plus convenable pour entreposer ces documents en attendant de pouvoir les étudier. La cave étant assez humide et les variations de températures fréquentes, elle décide donc naturellement de les conserver dans sa chambre. Ils y restent quelques semaines, le temps pour elle de réfléchir à leur devenir.

---

<sup>191</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 13.

Puis, en accord avec son frère, elle décide de leur trouver une place dans la salle à manger, pièce maîtresse de la maison où elle aime travailler<sup>192</sup>. C'est dans cette pièce que les archives sont étudiées, disposées sur la table comme le montre le cliché suivant.



Illustration 8 : Table de la salle à manger servant également de bureau.

La seconde phase correspond au moment où, après les avoir dépouillés pour les identifier, Louise opère un tri pour ordonner ces documents selon ses propres critères. Les documents sont alors regroupés d'après un thème précis, puis sont classés par chronologie dans des pochettes transparentes constituant des dossiers. À raison de deux à trois jours de travail par semaine, elle décide de laisser les archives dans la salle à manger, rangées dans sa valise verte, installée entre deux meubles au fond de la pièce.

---

<sup>192</sup> Se référer à l'Annexe 2, p 66.



Illustration 9 : Photographies de l'endroit où sont rangées les archives familiales.

La troisième phase s'illustre dans sa méthode de recherche. Dans un souci d'organisation, elle décide de numéroter au crayon de bois chaque document qu'elle analyse. Ce procédé lui permet de s'y retrouver plus facilement en reportant toutes les informations qu'elle trouve sur un papier brouillon, en face du numéro correspondant. Les documents n'ayant pas été étudiés à cause de leur difficulté de lecture sont également numérotés et étiquetés de la mention « illisible » sur la fiche descriptive du dossier correspondant. Enfin, les documents non identifiés à cause de leur mauvais état ne sont en revanche pas numérotés, mais rangés dans les pochettes cartonnées spécifique à la conservation avec la mention « illisible » inscrite sur la couverture.

La quasi-totalité des pièces du fonds familial comporte ainsi un numéro rapporté sur chaque brouillon de fiche descriptive de chaque dossier.

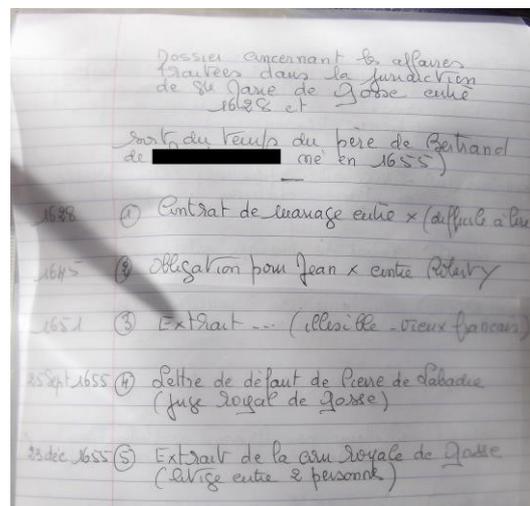
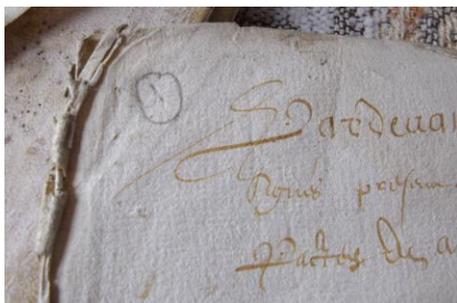


Illustration 10 : Exemple du système de numérotation et d'identification des documents.

Ces feuilles de brouillon sont ensuite réorganisées et mises en propre. La méthode de notation de ces fiches diffère toutefois en fonction des types de documents. Ceux appartenant à la catégorie des archives professionnelles des ancêtres de Louise ne sont, souvent, lus qu'en partie afin d'en connaître le contenu, mais ne font pas l'objet d'une recherche plus approfondie. Cela est notamment dû à la barrière de la paléographie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Aussi, en face du numéro de chaque pièce Louise recopie les dates extrêmes et recopie les premières lignes des textes originaux qui présentent le document de manière officielle. En revanche, les documents appartenant à la catégorie des correspondances « personnelles » sont minutieusement lus, avec prise de notes, et entièrement retranscrits si celles-ci ne sont pas lisibles. C'est avec les correspondances « très personnelles » que s'illustre le plus ce procédé d'appropriation. Louise s'identifie à ces documents qu'elle affectionne tout particulièrement puisqu'ils émanent de ses parents proches. Ces lettres ont toutes été lues plusieurs fois avec son frère, et ont également fait l'objet d'une élimination selon des critères précis. Certaines lettres étant dépourvues de dates, d'adresses, de noms ou de toutes autres informations intéressantes à leurs yeux, ont été éliminées<sup>193</sup>. Cette élimination, qui ne concerne que peu de lettres, s'est faite sur une décision mutuelle de Louise et de son frère, dans l'optique d'offrir des résultats cohérents à présenter aux membres de la famille. En ce sens, se pose alors la question de l'objectivité quant au traitement de ces archives.

Louise entretient un rapport particulier avec ces papiers de famille qui s'illustre parfaitement dans le traitement qu'elle leur attribue. Si sa préférence va nettement vers les correspondances « personnelles » et « très personnelles » de ses ancêtres, Louise s'interdit de négliger le reste des documents du fonds, bien que la différence de traitement soit évidente.

### 3.2. Une étude orientée

Elle souhaite avant tout rendre un résultat qui représente le plus fidèlement possible la mémoire ancestrale de sa famille. Son investissement l'emmène sur les traces de ses ancêtres, jusque dans leur région d'origine. Cependant, le récit généalogique final tend à montrer que tous les ancêtres de cette branche paternelle ne bénéficient pas tous de la même attention.

---

<sup>193</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 64, au minutage 26 : 59 et 27 : 55.

Tout d'abord, le traitement spécifique des deux catégories de documents de ce fonds est une première indication sur l'aspect orienté de sa démarche généalogique. Certains documents, en particulier les parchemins, étant difficilement lisibles n'ont donc pas fait l'objet d'une étude approfondie, sans pour autant être laissés de côté. Les actes notariés ont été parcourus, mais constituent, avec les parchemins, des documents « d'intérêt moindre »<sup>194</sup> pour elle.

À l'inverse les correspondances personnelles revêtent un réel intérêt pour Louise, et ont fait l'objet d'une étude poussée, jusqu'à prendre en note le plus de détails possible dont des adresses reportées sur les fiches descriptives de leur dossier. Le fait d'éliminer certaines de ces correspondances est là aussi représentatif de ce caractère orienté. Par cette élimination, réfléchie et étudiée avec un membre de sa parentèle, Louise décide ainsi de ne montrer que des lettres issues de sa propre sélection.

C'est toutefois, à la lecture du récit généalogique final que s'illustre le plus l'orientation de ses recherches. Louise, qui répartit ses aïeux en fonction de leur génération suivant l'exemple de son aïeul<sup>195</sup>, développe davantage la description de certains personnages plutôt que d'autres. Le manque d'informations pourrait être l'explication la plus probable à ce phénomène. Cependant, il s'avère, en relisant ces écrits, que ses ascendants bénéficiant d'une description détaillée, répondent à plusieurs critères statutaires qui les positionnent socialement par leur profession de juges, notaires et avocats, ou parce qu'ils sont porteurs du patronyme. Ces aïeux sont alors perçus comme des ancêtres fondateurs dont les traces sont matérialisées par la transmission de leurs archives jusqu'à aujourd'hui. Si celles-ci font partie d'un héritage intergénérationnel, le mythe lié à ces ancêtres fondateurs est quant à lui transgénérationnel<sup>196</sup>.

Une distinction s'opère également concernant les femmes de la lignée. Celles portant le nom de famille sont toutes identifiées en tant que « fille de » ou de « femme de », alors que les premières ascendantes ne portant pas encore le patronyme mais étant mariées sont associées à leurs dates de naissance et de décès, quand celles-ci sont connues. Peu d'éléments ressortent de leurs descriptions. Cela s'explique par le fait que, si, peu d'informations les concernant se trouvaient dans les documents relatifs aux professions de leurs pères, frères, maris ou fils, un grand nombre d'entre elles figuraient dans les correspondances qu'affectionne Louise. Ces lettres sont en majorité produites et reçues par les femmes de la famille portant le patronyme, et dans lesquelles elles exposent leur vie privée. Les quelques missives provenant d'ascendantes ne portant pas encore ce patronyme lui ont, toutefois, permis de faire les rapprochements entre les différentes familles.

---

<sup>194</sup> Terme employé par Louise au cours d'une entrevue.

<sup>195</sup> Ce point est abordé dans la sous-partie suivante.

<sup>196</sup> Se rapporter à ce qui a été écrit dans la première sous-partie de la première partie, du fait que les membres de la branche paternelle avaient connaissance des statuts sociaux de leurs ancêtres.

Tout en respectant ses ancêtres et le travail effectué avant elle, Louise a donc choisi de mettre en avant le côté masculin de cette branche paternelle dans le sens où elle donne davantage de crédit aux porteurs du patronyme. Un point qu'elle illustre, en particulier, lors de la construction de son arbre généalogique. Elle décide en effet de le débiter par la représentation du premier ancêtre homme porteur du patronyme, et choisit de n'y faire figurer que les hommes ayant transmis, par la suite, ce nom de la famille. N'étant pas mariée, Louise porte toujours le nom de famille de son père, reçu à la naissance, et y attache une affection toute particulière.

### 3.3. Transmission aux générations suivantes

« C'est important de savoir d'où l'on vient, de connaître ses racines et ses origines. C'est ce qui fait la force d'une famille »<sup>197</sup>.

Louise est une personne très attachée à sa famille, une notion fondamentale pour elle. Aussi, prendre en charge les archives familiales pour les étudier n'a jamais été vécu comme une contrainte.

Si, au moment de recevoir ces archives, elle n'avait encore pas de but défini quant à leur utilité, très vite elle a envisagé un devenir pour eux.

Son objectif premier est alors de concevoir un arbre généalogique dans le but de représenter les membres ayant forgé l'histoire de sa famille. Au-delà de l'aspect d'affirmation identitaire de cette démarche, son souhait est de pouvoir partager ses découvertes avec les membres de son groupe familial, de transmettre son histoire et ce qu'elle représente aux nouvelles générations. Ce premier exemplaire de l'arbre est ensuite confié à la propriétaire du fonds familial<sup>198</sup>.

Cependant, l'intérêt de ces archives et les richesses qu'elles recèlent l'amènent, par la suite, à constituer la suite du récit généalogique familial commencé à partir de 1582 et arrêté en 1907.

---

<sup>197</sup> Phrase que Louise a dite au cours d'une de nos entrevues mais qui n'a pas pu être enregistrée.

<sup>198</sup>Se référer à l'Annexe1, p 62, au minutage 21 : 08.

Après avoir exploité toutes les informations possibles grâce aux archives familiales, à son enquête orale et à son voyage, elle met en forme ce récit dans un carnet acheté à cet effet. Elle s'inspire du livret rédigé par son aïeul dont elle respecte la mise en forme et l'organisation en recopiant au propre ce qui existe déjà<sup>199</sup>, mais choisi de le personnaliser selon ses goûts.

Le livret d'origine organise les ancêtres de la branche paternelle en générations représentées par des chiffres romains. Elle opte donc pour ce même système de notation, mais prend soin de ne rédiger son récit que sur les pages de droite de son carnet, contrairement à son aïeul qui avait utilisé toutes les pages. Les pages de gauche étant réservées à des éléments pouvant illustrer ce récit comme des photographies ou des annotations<sup>200</sup>.

Elle organise alors son ouvrage en cinq parties distinctes :

- La première pose les fondements du récit généalogique grâce à une page de garde et une introduction expliquant le cheminement de cette démarche généalogique, qu'elle signe de ses nom et prénom.
- La seconde, fidèlement au récit de son aïeul, est organisée en générations et retrace la généalogie de cette branche paternelle de la famille jusqu'en 1907.
- La troisième constitue la suite du récit généalogique, complété par ses soins jusqu'à l'année 2014.
- La quatrième rapporte les éléments acquis au cours du voyage effectué en 2007 dans les communes de Sainte-Marie-de-Gosse, d'Heugas, de Goas et de Saint-Jean-de-Marsacq. Les photographies des demeures de ses ancêtres, de leurs pierres tombales et les photocopies de deux actes de décès y figurent<sup>201</sup>. À ces témoignages, Louise a ajouté des annotations faisant office de légende pour le lecteur.
- La dernière constitue un « catalogue »<sup>202</sup> qui ordonne chronologiquement les principaux documents étudiés pour sa démarche généalogique<sup>203</sup>. Ce catalogue ne regroupe que les documents liés aux professions de ses ancêtres ou les actes notariés lui ayant permis de regrouper le plus d'informations. Les correspondances d'ordre privé n'y figurent pas.

---

<sup>199</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 57-58, au minutage 1 : 19.

<sup>200</sup> Se référer à l'Annexe 4, p 70.

<sup>201</sup> Se référer à l'Annexe 4, p 70.

<sup>202</sup> Terme choisi par Louise pour nommer cette dernière partie.

<sup>203</sup> Ces documents ont été répertoriés dans le tableau apparaissant dans la sous-partie intitulée « Identification des documents », p 36.

Une fois le récit généalogique terminé, Louise a ensuite construit son arbre généalogique sur deux feuilles cartonnées de format A3, reliées par un ruban adhésif<sup>204</sup>. Elle commence donc son arbre avec la représentation du premier ancêtre homme porteur du patronyme arrivé dans la famille, et le poursuit en faisant figurer tous les hommes ayant transmis ce patronyme. L'arbre généalogique s'achève avec l'apparition des dernières générations. Chaque ascendant et descendant est représenté par son prénom, son nom, ses dates de naissance et de décès, ainsi que par les liens qu'il entretient avec les autres membres. Ces liens sont représentés par des traits pleins et droits, tracés à la règle.

Le récit généalogique du côté paternel de sa famille est désormais illustré par la figure d'un arbre généalogique concret, à l'image de ce qu'elle cherche à transmettre. Cependant, son objectif étant de pouvoir faire profiter ses proches parents de ses recherches, elle décide de créer un exemplaire pour chaque frère et sœur, cousin, cousine, neveu et nièce. Autrement dit, dans un souci de bien faire, Louise conçoit à la main dix exemplaires d'arbres généalogiques, tous similaires les uns aux autres, et recopie dix fois les quatre parties dont fait partie son récit généalogique dans des carnets à l'esthétisme analogue<sup>205</sup>.

Une fois cette tâche accomplie, s'est alors posé la question du devenir de ce fonds familial. Ces papiers de famille ne lui appartenant pas, sa cousine en étant la propriétaire, elle ne peut les garder indéfiniment. Ayant organisé sa démarche dans le but de préserver le patrimoine et l'héritage familial, elle prend alors la décision, avec l'accord des intéressés<sup>206</sup>, de déposer ces archives au sein du service des archives départementales des Landes. Ce choix motivé par le fait que cette région constitue le « berceau de la famille »<sup>207</sup>, répond donc, pour Louise, à une logique liée aux implications émotionnelles de sa démarche généalogique.

En vue de ce dépôt, elle réalise un onzième carnet retraçant le récit généalogique de la famille et avec lui un onzième arbre généalogique associé.

---

<sup>204</sup> Se référer à l'illustration 6, p 46.

<sup>205</sup> Se référer à l'Annexe 1, p 62, au minutage 21 : 30.

<sup>206</sup> Il s'agit alors de sa cousine propriétaires des documents, des enfants de cette dernière, et du reste des membres du groupe familial appartenant à cette branche paternelle.

<sup>207</sup> Expression utilisée par Louise au cours d'une entrevue.

## CONCLUSION

Cette démarche généalogique a donc une triple visée, celle de la recherche de filiation, de la transmission de la mémoire familiale et de la conservation de celle-ci, en préservant notamment les traces matérielles de cette mémoire.

Par ses recherches Louise s'affirme comme membre à part entière de sa branche paternelle, en se constituant à la fois « secrétaire familiale »<sup>208</sup> et « contenant de la mémoire ancestrale »<sup>209</sup>. Sa démarche et la concrétisation de son projet lui ont permis de retracer ses origines et de s'inscrire dans cette filiation paternelle.

Comme la majorité des généalogistes, son objectif final est de pouvoir organiser de manière cohérente les résultats de ses recherches dans le but de les partager. Si elle ne cherche pas nécessairement à publier ses travaux, elle les finalise et les matérialise de manière à ce que chaque membre de son groupe familial puisse s'y référer, voire s'y identifier.

Dans cette optique de transmission inter et transgénérationnelle, Louise cherche à la fois à partager son histoire, qui est aussi celle de ses proches, ainsi qu'à sensibiliser ces derniers pour que les nouvelles générations puissent continuer cette démarche de conservation et de préservation de la mémoire familiale<sup>210</sup>.

Ce procédé passe par son effort de présentation et de mise en scène du récit généalogique, mais aussi par ce choix de déposer dans un service d'archives public les archives privées de sa famille.

Cette décision de transmettre ce fonds familial aux Archives départementales des Landes a, toutefois, soulevé un certain nombre de questions, comme celle du don ou du dépôt. Admettant être affectivement attachée à ces archives, elle souhaite par-dessus tout « garder un œil dessus »<sup>211</sup>, et opte donc, avec l'accord de sa cousine et du reste des membres du groupe, pour la solution du dépôt<sup>212</sup>. Pour Louise, cette option permet de « maintenir en vie » ces archives, plutôt que de les laisser au fond d'un grenier.

---

<sup>208</sup> Terme emprunté à Anne Ancelin-Schützenberger dans son ouvrage *Exercices pratiques de psychogénéalogie : pour découvrir ses secrets de famille, être fidèle aux ancêtres, choisir sa propre vie*, Paris, Payot, 2011, p 83.

<sup>209</sup> Terme emprunté à Patrice Marcilloux, *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p 70-71.

<sup>210</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p 9-31 et Chantal Rodet, Yves Grafmeyer, sous la dir. de, *Le récit généalogique. Conditions et enjeux d'une production*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2003, p 182-184.

<sup>211</sup> Expression utilisée par Louise au cours d'une entrevue non enregistrée.

<sup>212</sup> Un don au sein d'un service d'archives public inclut un transfert de propriété et de responsabilités, ce qui n'est pas le cas du dépôt. Cette entrée par voie extraordinaire n'entraîne qu'un transfert de responsabilité, le propriétaire ayant encore tous ses droits sur son fonds.

Cette hésitation quant au devenir de ce fonds marque là encore l'importance des émotions chez Louise vis-à-vis de ce patrimoine familial, comme ce choix d'effectuer ce dépôt aux Archives départementales des Landes et non pas du Maine-et-Loire. Les émotions ont ainsi influencé sa démarche généalogique du début jusqu'à la fin, la guidant dans ses méthodes de recherches.

Avec ces émotions se pose toujours la question de l'objectivité dans l'étude des documents. Si Louise atteste avoir fait de son mieux pour rendre un résultat fidèle à ses ancêtres, son intérêt pour les correspondances « personnelles » et « très personnelles » n'a-t-il pas, finalement, joué un rôle prépondérant dans le choix de mettre en avant certains ancêtres plutôt que d'autres ?

En opérant un archivage du fonds familial, elle a ainsi revisité l'histoire de la branche paternelle de sa famille, et donc sa propre histoire. Sa manière de décrire certains de ses ancêtres dans son récit généalogique ou dans chacun des arbres qu'elle a produits, met en avant le mythe familial attaché à ce monde de la petite bourgeoisie auquel elle appartient.

La finalité de cette démarche à la fois individuelle et collective, pensée et réfléchie s'inscrit donc dans un principe de continuité de la mémoire ancestrale. Elle est notamment illustrée par la reprise du récit généalogique, par le fait de le compléter et de le poursuivre, et particulièrement par cette volonté de transmettre. En ce sens, la démarche de Louise se trouve aussi bien tournée vers son passé personnel et familial que vers l'avenir.

Aujourd'hui, Louise caresse l'espoir que ses travaux traversent eux aussi le temps et l'espace, devenant à leur tour un héritage du patrimoine familial.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : ENTRETIEN AVEC LOUISE

Entretien enregistré le jeudi 13 février 2014, à Angers.

Durée de l'entretien : 34 minutes et 39 secondes.

Il s'agit d'un entretien non directif, destiné à en apprendre davantage sur le fonds familial et le travail réalisé avec. Cet entretien s'est déroulé dans la salle à manger, autour de la table sur laquelle le témoin a l'habitude de travailler. Ayant les documents avec elle, c'est le témoin qui, d'elle-même, commence la discussion.

À la demande du témoin, le nom de famille du groupe familial n'apparaît pas dans cette transcription de l'entretien.

Les observations prises en notes lors de l'entretien sont spécifiées entre parenthèses et en italique dans le texte.

**0 : 14 min Louise** : « Alors voilà les originaux sur lesquels j'ai travaillé (*elle montre les documents*). Voilà. Et c'est ça (*accentuation sur le « ça »*) que Pierre, notre cousin, nous a donné quand il était, quand ils étaient encore à Bordeaux (*elle se reprend pour inclure également sa cousine Marinette, sœur de Pierre*). Alors il y a ... (*Elle prend les documents, attends quelques secondes et les lit*). Tu vas jeter un coup d'œil tu vas voir. Alors voilà le premier texte d'origine (*elle lit les premières lignes*). J'ai tout recopié ! (*Elle manipule le document*). Donc ça c'est un des premiers textes ».

**1 : 09 min - « Donc celui-ci est une photocopie ? »**

**1 : 11 min - Louise** : « Alors non, ça c'est ... (*Elle parcourt le livret*). Je pense que ... Ah je ne suis pas sûre ... ».

**1 : 17 min - « Ça ressemble à des photocopies »**

**1 : 19 min - Louise** : « Ce sont les photocopies (*elle approche l'original et la copie*)... C'est possible. Dans tous les cas ... (*Elle s'arrête quelque secondes sourcils froncés concentrés sur les documents*). Oui, parce que je pense que Pierre a dû garder l'original mais enfin bon. Et ... (*Nouvelle manipulation des documents*) ça s'arrêtait en 1907. Donc à partir de là, moi j'ai repris.

Alors voilà le premier, tu vois (*elle prend le document et le lis*). Dans le deuxième chose tu vois (*en parlant du dossier dans lequel il était rangé*), c'est un deuxième texte, qui dit exactement la même chose (*amusement*). Mais tu vois (*elle reprend la lecture à voix basse*), Bertrand, génération III, c'est pour ça que j'ai repris génération III ou VI ... et ça s'arrête à Amédée, c'est-à-dire à la génération VII je pense. Amédée qui est notre grand-père. Donc après j'ai repris bien sûr. Alors VII bis, VII ter ... tu verras, j'ai repris exactement les mêmes choses que lui (*en parlant de l'ancêtre ayant réalisé la généalogie jusqu'en 1907*).

Et j'ai repris à la fin ce qu'ils appellent le catalogue, sauf que je l'ai remis en ordre alphabétique (*elle marque une pause*). Mais non ce n'est pas alphabétique c'est numérique, je l'ai mis sur le texte des Archives quand même c'est mieux (*elle dit cela avec amusement en parlant de la correction sur le carnet destiné aux Archives départementales des Landes*). Alors c'est vrai que là (*elle montre le premier document*), les dates sont mélangées et j'ai tout remis dans les dates exactes. Tu vois j'ai recopié pareil.

Et effectivement celui-là est un original et celui-ci une photocopie (*elle marque un temps de pause pendant lequel elle parcourt les documents, en prenant le temps de bien les regarder*). »

**3 : 12 min - Louise :** « Donc ça ce sont les textes de départ sur lesquels moi je me suis basée, et sur lesquels, en somme, j'ai recopié jusqu'à 1907. Et à partir de 1907 j'ai continué la généalogie si tu veux ».

**3 : 30 min - « A partir de 1907 précisément ? »**

**3 : 32 min - Louise :** « Oui à peu près, puisque ça s'arrêtait à papa, et papa est né en 1907, tu vois. (*Soucieuse, elle réfléchit quelques secondes*). Oui ça s'est arrêté ... (*Elle recherche les dates dans les documents pendant plusieurs secondes*). Voilà ! Donc en définitive c'est bien 1907. J'ai repris là parce que j'avais tous les documents. En revanche, tous les ajouts des dates etc., ... (*Elle regarde les documents en même temps qu'elle parle, prend quelques secondes et laisse place à une autre pensée*). Parce que depuis l'année dernière, quand on a revu Marinette (*sa cousine*), elle m'a redonné les dates de ses petits-enfants, que j'ai rajoutées là moi (*en montrant le carnet*) jusqu'à 2007 je pense. Seulement, sur le livre des Archives (*en parlant de l'exemplaire destiné aux Archives départementales des Landes*), comme je ne l'avais pas fait, je le fais bien en ordre maintenant si tu veux (*elle reste pensive pendant quelques secondes tout en cherchant dans le carnet*).

Je les ai rajouté là si tu veux, donc quand je dis 2007 j'ai dû faire jusqu'à 2010 (*elle cherche dans les dates et noms du carnet*) et en 2014, tu vois j'avais marqué. »

**4 : 42 min - « Donc ça va bien de 1907 jusqu'à 2014 ? »**

**4 : 44 min - Louise :** « Ah oui, jusqu'en 2014 puisque les petits ... *(Elle réfléchit en levant les yeux)*, certains sont nés en 2012, 2011 *(elle se remet à chercher dans le carnet)*, et puis la cocotte, Manon, est née il y a trois ans donc ... en 2010 ».

**5 : 10 min - « Je vois que tu as mis des chiffres romains en haut de chaque page, ça correspond aux générations ? C'est ta façon de noter les générations ? »**

**5 : 17 min - Louise :** « Oui, j'ai fait en partant de Fabien de L\* qui était le père de Bertrand. Après moi j'ai mis I, II, III, IV. C'est pour ça qu'on est rendu à la VI<sup>e</sup> génération. Jean-Claude est la IX<sup>e</sup> et Manu est la X<sup>e</sup> génération. Antonin sera la XI<sup>e</sup> mais Manon n'y figurera pas. Enfin elle pourra rajouter plus tard si elle le souhaite *(elle referme le carnet et le pose sur un coin de la table)*.

Alors le bazar que tu vois là, qui n'est plus vraiment tout à fait un bazar ... *(Elle insiste sur le mot « bazar » en parcourant la table du regard)*. Il y a tout ce qui concerne leurs professions *(en parlant des ancêtres)*.

Alors ce premier dossier *(elle le prend en main)* concerne les affaires traitées dans la juridiction de Sainte-Marie-de-Gosse, entre 1628 et ... *(Elle cherche sur sa fiche descriptive du dossier et la lis rapidement)*.

Pourquoi je n'ai pas mis le reste ? *(Elle cherche encore quelques secondes)* et 1776. Et après j'ai des documents sans dates. J'ai quand même deux documents en parchemin écrits en vieux français datés de 1591 *(elle cherche ces parchemins et lis la mention qu'elle a inscrite sur la fiche descriptive)*, 'illisible, vieux français'. Alors, *(elle repose les papiers et en prend de nouveaux)*, ils étaient juges, ... *(Silence)* notaires, ... *(silence)*, avocats *(en parlant de ses ancêtres)*. Ils ont commencé comme juges. Puisque pendant quatre générations ils étaient juges de Gosses.

Alors, dossier Fossecave génération III, c'est un des L\* qui a épousé une demoiselle Porther ... *(Elle cherche et lis à voix haute ce qui est écrit sur le dossier)*. Ce sont de vieux dossiers ça ».

**5 : 48 min - « Tu as vraiment tout regroupé, tout trié ? »**

**5 : 52 min - Louise :** « Oui voilà, ça c'est tout le dossier Fossecave, le beau-père d'une des femmes L\*. Ce sont ces dossiers là que probablement je vais donner en priorité aux Archives départementales de Mont de Marsan. Là j'ai quatorze documents de 1646 à 1678 qui tiennent de la justice de Gosse. Ce sont des affaires diverses et des papiers étrangers à la famille L\*.

Là ... *(Elle prend les documents dans le dossier)*. Ah oui, ce sont des contrats d'achat ou d'échange de maison par ce fameux M. Fossecave puisqu'il était négociant à Capbreton ... *(Elle continue de lire le papier pendant quelques secondes)*. Ça va avec ça, *(tout en parlant bas, elle manipule et regroupe les documents entre eux)*, c'est tout ce qu'il a acheté, revendu. Ce sont toutes ses ventes de maisons. Donc ce n'est pas directement ... *(Elle s'interrompt devant un autre document)*. Alors ça c'est lisible, c'est la succession de

Marie-Madelaine L\* G\* qui était la fille de Jean-Pierre L\* et de Marie-Alexandrine, et qui eut pour tuteur son grand-père maternel François de Morancy. Marie-Alexandrine de Morancy bien sûr (*elle dit cela à voix basse, plus pour elle que pour l'entretien*). Parce que Jean-Pierre est mort assez jeune, la petite devait avoir quatre ans. Donc le dossier comporte tous les extraits, les requêtes, encore un extrait, la délibération, l'extrait des registres, parce que ça a duré deux ans (*elle prend un air grave*), pour que M. de Morancy puisse avoir le tutorat de sa petite fille. Je ne sais pas encore si je les mets avec les dossiers de la famille ».

**11 : 12 min - « C'est un dossier que tu laisses en suspens pour l'instant ? »**

**11 : 14 min - Louise :** « Oui. Parce qu'en principe il y a bien, quand même, deux catégories ; leurs affaires de profession et les affaires personnelles.

Ça, c'est tout ce que Michel (*son frère habitant avec elle la maison familiale*) a relu, qui sont donc toutes les lettres de notre grand-père et de nos tantes. (*Elle prend quelques instants pour regarder ces lettres puis reprend la discussion*) à sa fille aînée Yvonne, et donc à leur sœur aînée, puisque grand-père s'est marié deux fois, une première fois où il a eu quatre filles donc nos tantes. Yvonne qui est donc la maman de Marinette et de Pierre, tante Germaine et tante Adeline qui étaient célibataires, et Marguerite qui est morte à 20 ans de la tuberculose. Grand-père, perdant leur maman, se remarie avec notre propre grand-mère. C'est ce que je disais avec Marinette, on a un grand-père commun avec deux grands-mères différentes (*rires*). Et c'est ce que je te disais, à cette époque-là elles s'écrivaient au moins trois ou quatre fois par semaine. Donc regarde un peu le topo (*elle montre la masse de lettres de ses tantes*). Et donc Michel les a relus. Et ça, c'est tout à fait personnel (*elle regroupe l'ensemble de ces lettres en même temps*), je pense que je les mettrais en deuxième temps aux Archives départementales de Mont de Marsan, parce que j'aimerais les faire lire à mes frères et sœur. »

**12 : 42 min - « Je vois qu'elles sont dans trois pochettes différentes, tu les as organisées en fonction de l'émetteur et du destinataire ? »**

**12 : 46 min - Louise :** « Non, ce sont d'abord les lettres de tante Adeline, de tante Germaine et les lettres de grand-père. Il va falloir que je range ... (*Elle regarde la masse de documents en réfléchissant, sourcils froncés, et prend un autre tas de lettre*). Ça, ce sont les lettres de nos parents à tonton Jean et à tante Yvonne. C'est adorable ça mais bon, c'est pareil c'est plus personnel.

Alors ça se sont des lettres et des documents qui concerne la famille ... (*Elle regarde et réfléchit en manipulant les documents*). Tu vois ça, ça va un peu avec ça ... (*Elle s'arrête quelques secondes et prend le temps de regarder ces documents*). Ce n'est pas très bien placé ... (*Elle regarde plus attentivement les papiers puis les pose*). Parce que dans la famille Porther c'étaient des anglais, ils ont donc été naturalisés

français, et tu as donc ce qu'on appelle les lettre de naturalité ... (*Silence*). C'est plus dans le travail (*en parlant des documents liés aux professions*), il faut que je redemande à Michel ... (*Elle s'arrête sur un document et commence à lire à voix haute*). Tu vois, il y a les extraits des registres des inscriptions des étudiants en droit dans l'université de Bordeaux concernant Fabien, onzième enfant de Bertrand ... (*Elle continue de lire à voix haute ce qu'elle lit sur les documents qu'elle fait défiler devant elle*).

Alors je ne sais pas très bien si je les mets dans les dossiers personnels ou dans les dossiers affaires ... (*silence*). C'est un peu des deux tu vois. (*Elle laisse passer quelques secondes et se replonge dans la lecture des papiers*).

Ça ce sont toutes les lettres de quittances de ce qu'ils se sont prêtés les uns les autres, de frères à frères ... (*Elle lit à voix haute un exemple de quittance et rit*). Quittance, quittance, voilà toutes les quittances de monsieur (*en parlant de l'ancêtre concerné par ces quittances*). Regarde ça, tu as tout le détail (*elle énumère des dates à voix haute avec de l'amusement*)

Et ça, ah voilà ... (*Elle lit à voix haute*) 'à mettre dans l'ordre des dates'. Ça se sont des quittances mais des quittances des impositions de Fabien Sébastien L\* L\*, de 1791 à 1796, et de l'an 8, c'est-à-dire 1799 à l'an 14 soit 1805, génération IV ... (*Elle attend quelques secondes*). Toutes ces impositions ... (*Elle dit cela à voix basse*) ».

**16 : 59 min - « Toutes regroupées dans un même dossier ? »**

**17 : 01 min - Louise :** « Ah oui, parce que j'ai tout regroupé là. (*Elle prend un nouveau document et continue de lire à voix haute le document original en buttant sur quelques mots*). Et puis tu as tout comme ça ! (*elle reprend la lecture*) (*rires*). Il faudrait que j'en fasse des photocopies de ça, et puis c'est bien présenté parce que tu as « quittances » (*elle mime la lecture des premières lignes avec le doigt*), puis après tu as tout le détail. Maintenant il faut que je les mette dans l'ordre (*elle pose les documents et en prend de nouveaux*).

Alors ça, ça doit aller dans les affaires de profession mais je dois avoir d'autres documents ... (*elle fouille dans les dossiers en même temps*). Alors la succession c'est pareil, la succession ... (*silence*). C'est plus quand même personnel ça ... (*elle réfléchit tout en manipulant les documents*). Je ne sais pas (*en se parlant à elle-même, sourcils froncés*).

Parce que là il y a des choses qu'il faut que je relise et puis je n'ai pas tout aussi, j'ai dû mettre de côté un certain nombre de lettres, qui sont vraiment très très personnelles et donc, quand je relis les ... (*elle réfléchit pendant plusieurs secondes sans terminer sa phrase*). Par exemple (*elle prend un document et le lit à voix haute*). Il me semble que j'ai un exemplaire de ça ... (*Elle continue sa lecture*). Voilà, la supplique de Jean-Pierre L\* de G\* au duc de Mouchy, j'ai cette lettre. Il était capitaine de vaisseau du roi et je crois qu'il demandait pour ces hommes, pour son bateau ... (*Elle marque un temps de pause et ne termine pas sa*

*phrase*). Il faut que je retrouve ça, j'ai également un contrat de mariage, je ne sais plus lequel ... (*Elle prend quelques secondes pour regarder le document qu'elle tient*). Il faut que je remette ça en ordre. Tu vois je n'ai pas encore tout regroupé, je n'ai rien fichu ! (*Amusement et rire*). Le plus beau c'est que j'avais prévu hier de tout préparer et je ne l'ai fait que ce matin. »

**21 : 02 min - « Alors c'est tout ce dont sur lesquels tu as travaillé mais également avec tes cousins et cousines ? »**

**21 : 08 min - Louise :** « Là, j'ai commencé d'abord à faire un premier exemplaire (*en parlant du carnet dans lequel figure le récit*), et puis j'ai fait surtout l'arbre généalogique. Je me souviens, je leur ai donné ils étaient encore à Bordeaux, je leur avais apporté (*en parlant du tout premier exemplaire de l'arbre généalogique*). Ils avaient tous été très contents parce que les enfants avait vu ça ».

**21 : 29 min - « C'est un sacré travail »**

**21 : 30 min - Louise :** « Ah oui, le complet oui (*en parlant de l'arbre généalogique*). Il fallait que ça tienne, que ça ait de l'allure et que ça soit lisible aussi. Il faudrait un jour que je le refasse correctement parce qu'il s'en va en décrépitude depuis le temps. Et puis au fur et à mesure je me suis dit qu'il fallait que je fasse un exemplaire pour chacun de mes frères et sœur quand même, donc je suis partie là-dessus. Et après je me suis dit qu'il y avait les neveux, les nièces donc ça me fait ... (*Elle compte le nombre d'exemplaires*) un pour Marinette ça fait dix et un pour les archives ça fait onze.

J'ai également sous carton particulier ... (*Elle ne termine pas sa phrase*). C'est Mme V\*, aux Archives départementales du Maine-et-Loire, qui m'avait dit que pour conserver les vieux parchemins, il fallait un carton spécial, que j'ai commandé, parce que, donc, j'ai mis effectivement sous cartons particuliers tous les vieux documents de parchemins.

Mais Michel me relit les lettres parce que je les ai toutes relues mais bon, il y a des choses sur lesquelles je voulais avoir son avis, savoir si je garde ça ou pas (*elle mime les gestes en même temps*), il y avait des lettres sur lesquelles j'hésitais beaucoup donc je lui ai dit que je voulais avoir son avis, ce qu'il a fait. Et moi pendant ce temps-là je continue de trier tout ça. »

**23 : 33 min - « Combien de temps t'a pris le tri des documents »**

**23 : 36 min - Louise :** « Quinze jours ! (*Haussement de voix*). »

**23 : 39 min - « Quinze jours à ne faire que ça ? »**

**23 : 40 min - Louise :** « Ah oui, mais tous les matins. Quinze matinées parce que l'après-midi on faisait autre chose. »

**23 : 53 min - « Tu t'es basée sur quels critères pour trier ? »**

**23 : 55 min - Louise :** « J'ai d'abord ouvert les documents et puis je les ai lus pour savoir à quoi ça correspondait. Puis ensuite je les ai classés par .... (*Silence*). Par quoi (*elle réfléchit pendant plusieurs secondes et reprend*). Je me suis aperçue qu'il y avait des dossiers qui concernaient toutes les affaires traitées dans leurs professions, donc c'est ça que j'ai classé, et je pense que ça (*en parlant de ses dossiers*) ce sont tous des sous-classements quoi.

J'ai regroupé tous les contrats tu vois (*elle reprend les documents de ce dossier*). J'ai regroupé tout le dossier de M. Fossecave qui contient des contrats d'obligation, des procès, des comptes rendus de procès, des états de frais ... (*Elle prend quelques secondes pour regarder plus attentivement un papier*). J'ai fait tout ce tri-là. (*Puis en se parlant à elle-même*) Parce que les documents, comment étaient-ils ? Très bonne question. Ça devait être un beau bazar. »

**25 : 22 min - « Tu les as eu sous forme de masse documentaire ? »**

**25 : 24 min - Louise :** « Alors attend, si mes souvenirs sont exacts, il y avait déjà un classement de fait, puisqu'ils étaient tous attachés avec une ficelle (*elle se lève et va chercher la ficelle conservée dans son ancienne valise verte*). Voilà, il y avait déjà un classement de fait. Il faut bien leur reconnaître ça quand même (*en parlant de ses ancêtres*). Moi je n'ai fait que d'ouvrir, de lire pour savoir ce que c'était ... (*Elle montre la ficelle qui retenait les documents*). Et donc j'ai essayé de lire mais ils avaient déjà bien travaillé même si je ne sais pas qui a fait ça. Les ficelles sont quand même d'époque ! (*Amusement et rires*), C'est drôle ça, j'ai gardé les ficelles du coup, c'est important. »

**26 : 22 min - « C'est symbolique ? »**

**26 : 23 min - Louise :** « C'est symbolique. Comme les lettres de Mme De Roll Montpellier à sa fille avec un petit ruban bleu ».

**26 : 32 min - « Tu as gardé le ruban ? »**

**26 : 34 min - Louise :** « Ah oui ! »

**26 : 40 min - « Est-ce que tu as jeté des documents ? »**

**26 : 45 min - Louise :** « Non pas encore. De ça non (*en parlant des documents d'affaires*). Ce que j'ai supprimé c'est dans les lettres de nos tantes. »

**26 : 57 min - « Donc tu as quand même fait des éliminations ».**

**26 : 59 min - Louise :** « On a fait quand même certaines éliminations dans le courrier personnel parce que, d'abord, comme elles étaient deux à écrire, et qu'elles s'écrivaient deux à trois fois par semaine, elles traitaient quelquefois de la même chose (*elle range les lettres dans leur pochette*). Donc quand il y avait des rajouts, des redites ou qu'il n'y avait pas d'informations très importantes, là on a supprimé. Mais c'est dans les lettres très personnelles. Maintenant là-dedans non (*en remontrant les dossiers traitant des affaires liées aux professions*), mais maintenant je pense qu'aux Archives (*les Archives départementales des Landes*), ils se débrouilleront, ils savent relire (*en voulant parler de traduction paléographique*). Parce qu'il y a des trucs que je suis incapable de relire. »

**27 : 52 min - « Tu as donc éliminé tout ce qui était redondant ... »**

**27 : 55 min - Louise :** « Oui voilà, tout ce qui était répétitif. (*Elle se replonge dans les correspondances*). Tu vois, elles ont écrit entre 1920 et 1933. Tante Adeline a écrit beaucoup plus que tante Germaine, mais ça c'est normal. Et grand-père un petit peu moins. (*Elle prend quelques lettres et les parcourir*).

Alors c'est ça que je voudrais voir, parce que je n'ai pas envie de les faire relier comme je l'ai fait pour d'autres documents, mais je voudrais trouver un système avec lequel je puisse les ... (*Silence*), comment dire (*elle prend le temps de réfléchir*), que je puisse les faire lire. Hors elles écrivent ras-bord (*en parlant de ses tantes*). Si je fais relier, ça va prendre sur la lecture, et si je les mets dans un plastique ça va faire un tas énorme. C'est vrai qu'on les a toutes gardées en principe avec les dates, mais mes chères tantes ne mettaient pas toujours les dates. Alors j'en ai éliminé de celles-là, qui n'avaient pas de dates (*elle prend un air grave*). On n'arrivait pas à les situer si tu veux. Parce que je voudrais quand même, avant de les déposer, les faire lire à mes frères et sœur, Françoise et Jean-Claude particulièrement, parce que ça va les intéresser. C'est là qu'on a appris, en lisant cela, que notre grand-père avait de la vigne et faisait du vin et que papa a foulé le vin quand il était petit et dont il ne nous à jamais parlé. Très drôle ... (*Dit à voix basse et avec nostalgie*). »

**30 : 36 min - « Oui c'est marrant ... »**

**30 : 38 min - Louise :** « Oui, et c'est très curieux. Et je comprends pourquoi Michel aime le vin, il y a des antécédents ! (*Rires*).

Alors ça, ça m'agace un petit peu parce que je ne sais pas comment faire (*en parlant de la façon de les ranger*). (*Elle se remet à fouiller dans les lettres*) Tient, pourquoi est-ce qu'il a pris ça ? (*En parlant de son frère*). Il va falloir que je lui demande. Il a l'air d'avoir éliminé un certain nombre de lettres. »

**31 : 58 min - « Michel aurait éliminé des lettres de son côté aussi ? »**

**32 : 00 min - Louise :** « Oui, ça me paraît moins énorme ... *(En parlant de la masse de lettres)*. Ou alors je me trompe ? *(En se parlant à elle-même)*. Il ne me les a pas bien replacées *(elle laisse passer quelques secondes avant de reprendre une lettre à la main)*. Alors tu vois, dimanche ... Quelle année ? Quel mois ? Grand-père était malade mais bon *(pour revenir sur la question des lettres sans dates à éliminer)*.

**32 : 30 min - « Les annotations sur le côté c'est toi qui les a mises ? »**

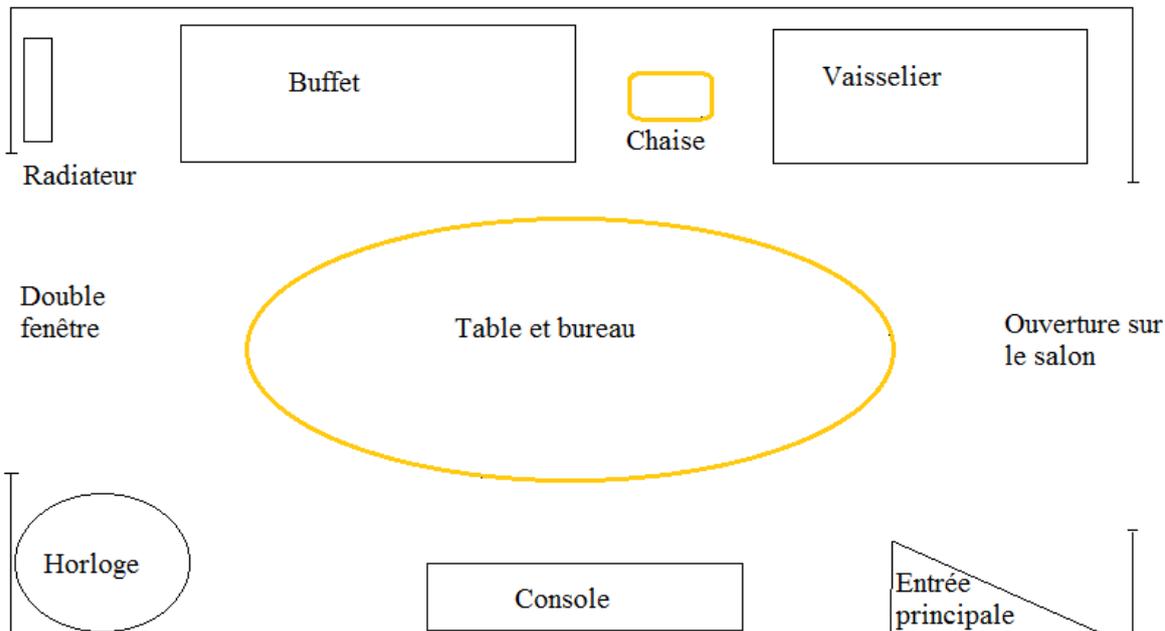
**32 : 36 min - Louise :** « *(Tout en continuant à parcourir la lettre qu'elle tient)* Oui, pour essayer de retrouver ... *(Elle ne termine pas sa phrase se replongeant dans la lecture)*.

Mais ce qui m'ennuie c'est surtout de savoir comment ... *(En revenant sur le moyen de les faire lire)*. Et puis elles écrivaient sur n'importe quel bout de papier *(En parlant de ses tantes, elle cherche dans les lettres de différents formats)*. Tu vois il en a mis de côté ... *(En revenant sur le tri effectué par son frère)*.

Comment veux-tu que je lise quelque chose ... *(En revenant cette fois sur les lettres de ses tantes)*. Et encore là ça va mais attention, nous en avons aussi des petites ! Il y a toutes les tailles. Voilà, donc en gros c'est débrouille toi avec ça ! *(Amusement)*. C'est ça qui me fait un peu peur *(elle continue de regarder les documents)*.

*(Après quelques secondes, elle revient sur le tri effectué par son frère)*. Mon frère il va falloir que vous me disiez ce que vous avez bricolé *(songeuse)*. »

## ANNEXE 2 : PLAN DE LA SALLE À MANGER.



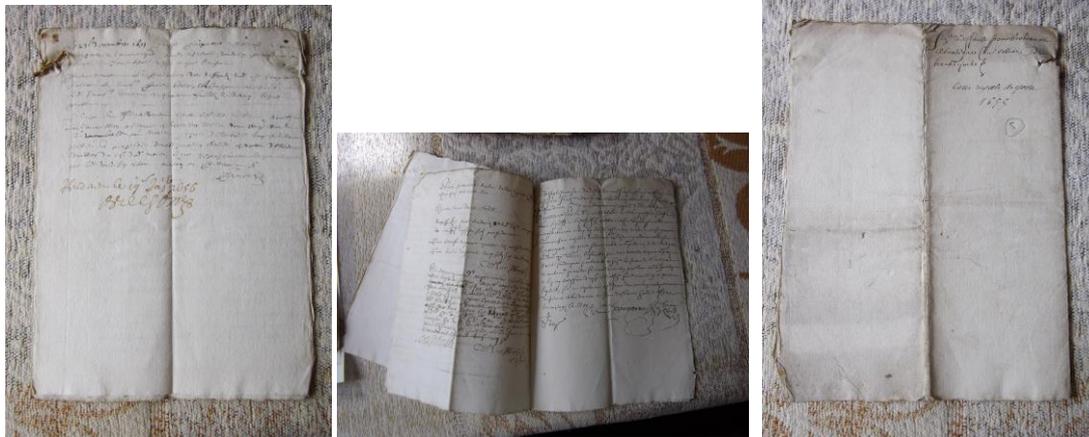
Ont été marqués en jaune les éléments les plus importants dans cette pièce : la chaise sur laquelle est posée la valise contenant les archives, et la table ayant servi de bureau au témoin.

## ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE CERTAINS DOCUMENTS D'ARCHIVES AYANT ÉTÉ UTILISÉS PAR LOUISE.

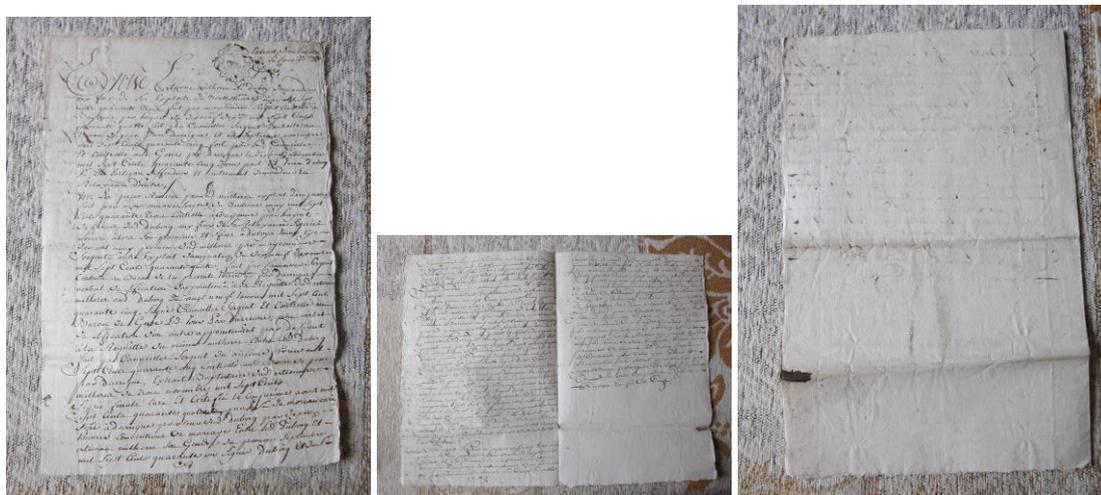
- Un contrat de mariage produit en 1628.



- Un extrait de la « cour royale de Gosse » concernant un litige entre deux personnes produit le 25 décembre 1655.



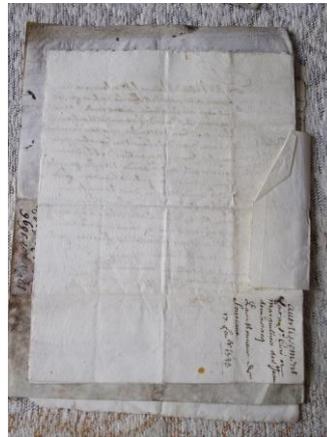
- Un extrait de baptême produit le 30 mai 1744.



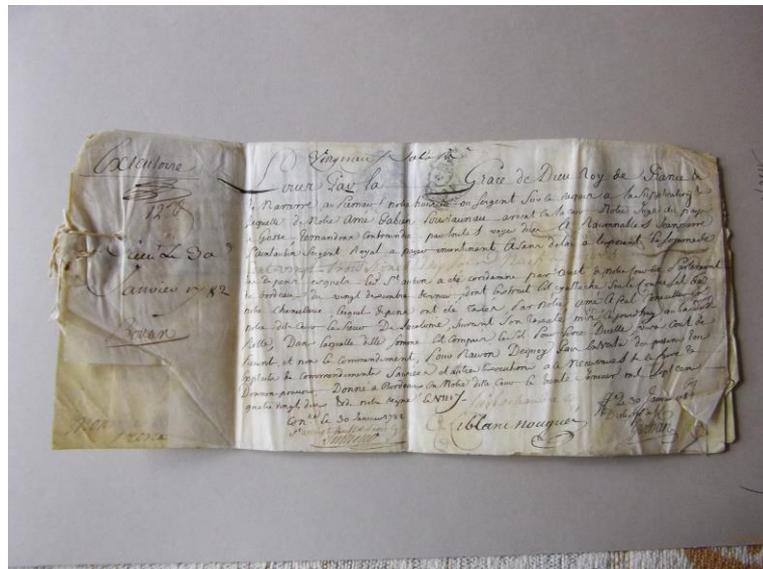
- Une lettre de quittance d'un acompte produite en 1791.



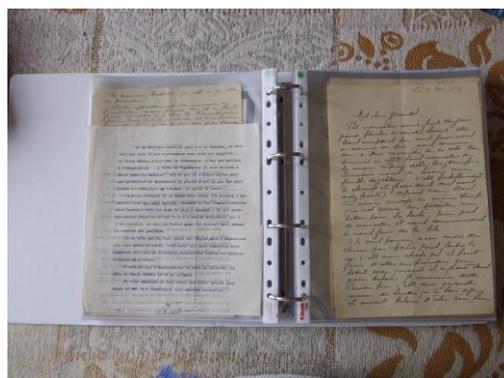
- Un contrat d'achat ou d'échange de maison produit en août 1793, sous forme de livret.



- Un inventaire après décès produit en 1782 / 1784, sous forme de livret.

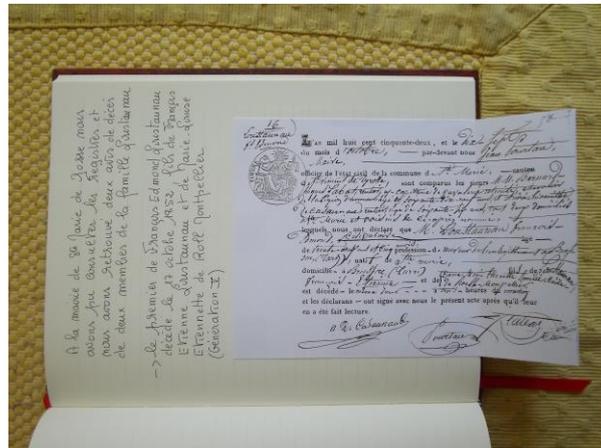


- Deux lettres appartenant à la correspondance personnelle, produites entre 1920 et 1936.



## ANNEXE 4 : MISE EN SCÈNE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS COLLECTÉS ILLUSTRANT LE RÉCIT GÉNÉALOGIQUE DANS LES ONZE CARNETS.

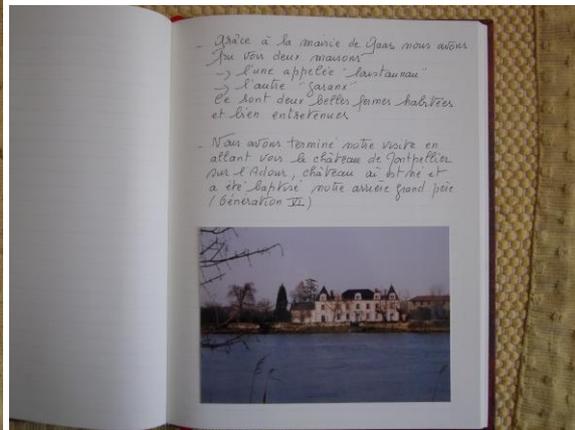
- Photocopie d'un des actes de décès provenant des archives de la mairie de Sainte-Marie-de-Gosse.



- Photographie d'une tombe du cimetière de Sainte-Marie-de-Gosse.



- Photographies des demeures ancestrales.



- Photographies des portraits de quatre des ancêtres, conservés chez la cousine de Louise. Ces photographies de petits formats sont collées en face de chaque description leur correspondant.





## Table des illustrations

Illustration 1 : Exemple de billet trouvé dans la liasse .....	34
Illustration 2 : Parchemin du XVII <sup>e</sup> siècle .....	35
Illustration 3 : Valise contenant les archives .....	41
Illustration 4 : Exemple de brouillon de fiche descriptive.....	44
Illustration 5 : Type de classeur renfermant les correspondances .....	45
Illustration 6 : Exemple personnel de l'arbre généalogique de Louise.....	46
Illustration 7 : Un des carnets contenant le récit généalogique .....	46
Illustration 8 : Table de la salle à manger servant également de bureau .....	48
Illustration 9 : Photographies de l'endroit où sont rangées les archives familiales .....	49
Illustration 10 : Exemple du système de numérotation et d'identification des documents.....	49

## Table des tableaux

Tableau 1 : Identification des principaux documents du fonds dont les informations ont été réutilisées pour le récit généalogique.....	36
--	----

## Tables des annexes

ANNEXE 1 : Entretien avec Louise .....	57
ANNEXE 2 : Plan de la salle à manger .....	66
ANNEXE 3 : Photographies de certains documents d'archives ayant été utilisés par Louise .....	66
Un contrat de mariage .....	66
Un extrait de la « cour royale de Gosse » .....	67
Un extrait de baptême .....	67
Une lettre de quittance d'un acompte .....	68
Un contrat d'achat ou d'échange de maison .....	68
Un inventaire après décès .....	69
Deux lettres personnelles .....	69
ANNEXE 4 : Mise en scène des différents éléments collectés illustrant le récit généalogique dans les onze carnets .....	70
Photocopie d'un des actes de décès .....	70
Photographie d'une tombe du cimetière de Sainte-Marie-de-Gosse .....	70
Photographies des demeures ancestrales .....	71
Photographies des portraits de quatre ancêtres .....	71

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	7
PREMIÈRE PARTIE.....	1
PAPIERS DE FAMILLE ET ÉMOTIONS À L'ORIGINE D'UNE GÉNÉALOGIE « ORIENTÉE ».....	1
INTRODUCTION.....	1
<b>1. Qu'est-ce que la généalogie ?.....</b>	<b>3</b>
1.1. Retour aux origines de la discipline.....	3
1.2. Ses principes et ses méthodes.....	4
1.2.1. Les principes de la généalogie.....	5
1.2.2. Les méthodes employées.....	6
1.3. Une discipline « en vogue ».....	8
<b>2. Les papiers de famille.....</b>	<b>9</b>
2.1. Des documents d'archives privés.....	9
2.1.1. Du point de vue de la loi.....	10
2.1.2. Du point de vue de la sphère privée.....	11
2.2. Des « objets historiques ».....	13
2.3. Une source pour le généalogiste.....	14
<b>3. Les papiers de famille sous le regard du généalogiste.....</b>	<b>15</b>
3.1. Supports d'émotions.....	15
3.2. Instruments de construction identitaire.....	16
3.3. Des recherches orientées par les émotions ?.....	18
CONCLUSION.....	21
BIBLIOGRAPHIE.....	23
SOURCES.....	28
DEUXIÈME PARTIE.....	31
ARCHIVES ET GÉNÉALOGIE DANS LA SPHÈRE PRIVÉE.....	31
INTRODUCTION.....	31
<b>1. « Une histoire de famille ».....</b>	<b>32</b>
1.1. « De génération en génération ».....	32
1.2. Identification des documents.....	33
1.3. La prise en charge matérielle et symbolique.....	38
<b>2. Une approche émotionnelle.....</b>	<b>40</b>
2.1. La découverte.....	40
2.2. La mise en relation avec la généalogie.....	42
2.3. Un investissement physique et matériel.....	43
<b>3. Organiser pour transmettre.....</b>	<b>47</b>
3.1. Une appropriation des archives.....	47
3.2. Une étude orientée.....	50
3.3. Transmission aux générations suivantes.....	52
CONCLUSION.....	55
ANNEXES.....	57
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	73
TABLE DES TABLEAUX.....	73
TABLES DES ANNEXES.....	74



## RÉSUMÉ

Fondé sur le rapport entre les archives et la pratique de la généalogie, ce mémoire tente de mettre en avant le rôle joué par les archives privées et familiales sur l'implication émotionnelle d'une démarche généalogique.

L'objectif est de montrer que la conception d'une généalogie est une recherche pensée et réfléchie, influencée par les motivations et les aspirations du généalogiste. Qu'il s'agisse de procédés délibérés ou non, il s'agit de montrer que les affects, indissociables de l'enquête généalogique, amènent à la conception d'une généalogie « choisie », sélective.

Appuyée par une étude de cas portant sur le travail d'une généalogiste sur son fonds familial, ce mémoire tente de mettre en avant l'importance de l'influence de l'affect dans la conduite d'une recherche généalogique.

Mots-clés : archives privées – famille – généalogie – émotions.

## ABSTRACT

Based on the relationship between archives and the practice of genealogy, this paper attempts to highlight the role played by private family archives and the emotional involvement of a genealogical approach.

The aim is to show that the design of a genealogy is thinking and looking thoughtful, influenced by the genealogist's motivations and aspirations. Whether it is intentional or unintentional processes, it is to show that the affects, inseparable from the genealogical investigation, lead to the design of a "chosen" and selective genealogy.

Supported by a case study on a genealogist's work on his family funds, this paper attempts to highlight the importance of the affect's influence in a genealogical research.

Keywords : private archives – family – genealogy – emotions.

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Anne-Sophie Boisselet.....  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **03 / 06 / 2014**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex